Des engagements pour un devenir

Le Clos du Nid

Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

S.E.S.S.A.D. « Les Dolines »

Rapport de Vie Institutionnelle 2018

S.E.S.S.A.D. « Les Dolines »
24, Avenue de Brazza
48100 - MARVEJOLS
Tél : 04.66.94.21.40 – Fax : 04.66.32.35.10 – mail : sessad@closdunid.asso.fr

Préambule :

Le présent rapport a pour objet de présenter la vie institutionnelle de l'établissement/du service. Il définit les principes permettant de garantir aux Usagers le bien-être, la dignité et toutes les possibilités d'épanouissement personnel et explicite la dimension qualitative de l'engagement de l'institution au service des Personnes en situation de handicap.

Il apporte des éléments relatifs au public accompagné, au fonctionnement de l'établissement ou service ainsi qu'aux démarches mises en œuvre afin d'améliorer les prestations proposées aux Usagers. Il tend à témoigner de la vie institutionnelle, de l'action conduite au quotidien. Il explicite l'utilité sociale de l'établissement.

L'utilité sociale se définit comme une action combinée visant à :

- la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits ;
- la solidarité (nationale, internationale ou locale) et la sociabilité ;
- l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (éducation, santé, culture, etc.).

Au regard des dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, les « missions d'intérêt général et d'utilité sociale » des établissements sociaux et médico-sociaux sont précisément :

1. Évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ;
2. Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;
3. Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;
4. Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;
5. Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;
6. Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

Sur la base de ces éléments, le présent rapport cherche à rendre compte de l'activité mise en œuvre lors de l'année écoulée.

SOMMAIRE

I. Rapport moral de la Direction **5**

II. Eléments de contexte **7**

1. Organisme Gestionnaire 7

2. Présentation du service 13

3. Modalités d'accueil 19

4. Coopération/mutualisation 19

5. Relation avec les familles d'Usagers 20

III. Activité du service **22**

1. Quantitatif 22

2. Qualitatif 23

A. Profil des Usagers accueillis sur l'année 2018 23

B. Liste d'attente 33

3. Adaptation des personnes accompagnées au Projet de service 33

4. Réponse accompagnée pour tous 34

IV. Accompagnements **34**

1. Zooms sur des temps marquants de l'année 34

2. Participation des Usagers 35

3. Vie sociale 36

4. Scolarisation et formations 40

5. Santé 42

A. Soins 42
B. Actions de promotion de la santé 49
6. Activités citoyennes 50
7. Séjours vacances/transferts organisés par le service 50
8. Transport 50
9. Restauration 50
V. Démarche d'amélioration continue de la qualité **51**
1. Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité 51
2. EI et EE 52
3. Retour sur le plan d'actions n-1 53
A. Le plan d'action 53
B. Le réalisé 54
C. Le non réalisé et explication 55
4. Plan d'actions envisagé année n+1 55
5. Focus outils 56
VI. Gestion des Risques **57**
1. Focus sur la lutte contre la maltraitance 57
2. Actions de gestion des risques 58
3. Ressources patrimoniales et sécurité 59
VII. Actions en faveur de l'environnement **60**
VIII. Perspectives pour les années à venir du service **61**
1. Projet à venir 61

2. Projet en cours de réflexion.....61

I. Rapport moral de la Direction

Les points abordés dans ce rapport viennent traduire et analyser l'activité du service en 2018 et donner des perspectives pour les années prochaines, au regard en particulier des réformes et évolutions en cours qui concernent notre secteur.

Le premier point que nous souhaitons mettre en avant est le niveau d'activité quantitatif du SESSAD « Les Dolines ». Il est élevé (121 % par rapport à l'activité théorique) et il est inscrit dans la durée. L'importance de la liste d'attente constitue un des points soulignés dans ce rapport et il marque le nombre de situations auxquelles nous ne répondons pas encore à ce jour. Ce sont en effet 24 jeunes qui sont en attente d'un accompagnement au 21.12.2018 alors même que 27 jeunes sont comptabilisés en file active tout au long de cette année.

Cette lecture de l'activité est incomplète à double titre. D'abord parce qu'elle ne prend pas en compte de nombreuses actions réalisées par les professionnels, donc non comptabilisées et valorisées, et qu'elle ne traduit pas non plus réellement toute la dimension qualitative de cette activité. En effet, la fonction « appui-ressource » telle qu'elle apparaît aujourd'hui dans les nomenclatures SERAFIN PH au titre des prestations, ne fait pas encore l'objet d'une valorisation par nos services. Pourtant, nous pourrions la traduire autant quantitativement que qualitativement. Elle recouvre par exemple des actions telles que le programme d'aide aux aidants, les actions de formations, d'informations, que ce soit dans les écoles, des collèges et des Lycées, mais aussi les échanges avec des partenaires et les partages d'outils nécessaires pour des accompagnements de qualité, … Valoriser ces actions (qui sont précisées dans les parties suivantes du rapport) est un enjeu qu'il conviendra de prendre en compte pour l'année à venir. Cette fonction « appui-ressource » qui est constitutive de l'activité des SESSAD est par ailleurs un des attendus de l'évolution de l'activité des établissements qui doivent développer les notions de services.

Un autre point qu'il convient de mettre en avant est la poursuite de notre engagement dans la « stratégie autisme 2018-2022 au sein des troubles du neuro développement ». Une analyse des données « quantitatives et qualitatives » de notre activité, qui sera développée dans les paragraphes suivants, indique que l'accompagnement des enfants et jeunes avec des troubles du neuro-développement représente une part grandissante de l'activité du service. Dans ce sens, l'effort de formation des professionnels pour favoriser l'accompagnement des enfants et jeunes avec TSA est conséquent depuis plusieurs années et il s'est poursuivi en 2018 pour de nombreuses professions. Notre action vise à renforcer une culture d'évaluation en proposant aussi souvent que souhaitable la réalisation de bilans fonctionnels, sensoriels, … au moyen des outils préconisés en particulier par les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles. Cette démarche sera complétée aussi par les formations du médecin psychiatre et des psychologues aux échelles ou « outils » d'évaluations pour le diagnostic de l'autisme.

Parmi les actions engagées, trois sont présentées ci-après :

- Le service est engagé (avec le SESSAD Pro, l'IMPro, l'IME) dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire, dans une démarche de constitution d'une « Équipe associée 48 » au Centre Ressource Autisme pour le diagnostic précoce et l'orientation des enfants et jeunes avec TSA.

- Les démarches d'évaluations fonctionnelles : elles ont été réalisées d'abord dans le cadre du dispositif ULIS TED à Mende, organisées et coordonnées à partir des SESSAD. Elles ont produit un service auprès d'un public d'enfants scolarisés. Certains de ces enfants ne sont pas accompagnés par nos établissements et services. Ces évaluations constituent un moyen essentiel pour préciser les modalités d'accompagnements des enfants avec TSA. Elles sont aujourd'hui pratiquées au sein de nos établissements.

- Le programme d'aide aux aidants : lancé en janvier 2017 à destination de familles de jeunes accompagnés (ou en liste d'attente), sa préparation a permis de mettre en œuvre le programme en janvier 2018. Il a fait appel à différents partenaires concernés par les différents champs de l'accompagnement des jeunes avec TSA. Le programme s'est déroulé de janvier à juin 2018 à raison d'un mercredi par mois dans les locaux de la MDPH 48. Une évaluation de cette action a été réalisée. Elle nous a amené à proposer un élargissement de son champ d'action en lien avec les partenaires que sont le CAMSP, le secteur de pédopsychiatrie, …

Le service est par ailleurs impliqué dans les actions menées dans le cadre de « l'association régionale des SESSAD Occitanie » et il a aussi participé aux « Journées nationales des SESSAD » à Nantes du 12 au 14 novembre 2018.

Enfin, je tiens à remercier les professionnels des deux SESSAD, dans le cadre du dispositif enfance, pour leur engagement et leur capacité à partager et à rendre complémentaires leurs actions au bénéfice des jeunes accompagnés et du fonctionnement des services.

II. Eléments de contexte

1. Organisme Gestionnaire

L'Association « Le Clos du Nid », fondée en 1956 par l'Abbé OZIOL en Lozère (48) et régie par la loi 1901, a pour vocation la prise en charge et l'accompagnement thérapeutiques, éducatifs, scolaires et médicaux d'enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés. Compte tenu des différentes formes de déficiences des Usagers accueillis, l'Association s'est fixé un objectif de valorisation des capacités de chacun par un accompagnement spécialisé et évolutif tout au long de son parcours, dans les établissements et services, ainsi qu'à l'extérieur.

"Le Clos du Nid" gère 1 034 places d'établissements et services médico-sociaux.

L'effectif de l'Association est de 884 professionnels (personnels éducatifs, aides-soignants, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, médecins psychiatres, psychologues, personnels administratifs…), pour 817,73 ETP.

Au terme de l'année 2018 ici concernée, l'Association est gestionnaire de 21 établissements et services médico-sociaux et d'une Entreprise Adaptée, listés ci-après :

Institutions	Capacité d'accueil au 31/12/2018	Compétence de contrôle et de tarification
IME « les Sapins »	42[1]	Assurance Maladie
IMPro « le Galion »	38[2]	Assurance Maladie
SESSAD « les Dolines »	20	Assurance Maladie
SESSAD Pro	9	Assurance Maladie
ESAT « la Valette »	89	Assurance Maladie
ESAT « de Bouldoire »	65	Assurance Maladie
ESAT « La Colagne »	150	Assurance Maladie
Foyer de vie « Saint Hélion »	24	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « Lucien Oziol »	35[3]	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « l'Horizon »	42[4]	Aide Sociale Départementale

[1] Dont 27 places en internat, 11 places d'accueil de jour et 4 places en centre d'accueil familial spécialisé

[2] Dont 10 places d'accueil de jour

[3] Dont 3 places d'accueil de jour

[4] Dont 2 places d'accueil de jour

FAM « de Bernades »	32	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
FAM « Saint Hélion »	12	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
MAS « L'Aubrac »	56	Assurance Maladie
MAS « La Luciole »	60	Assurance Maladie
MAS « d'Entraygues »	60	Assurance Maladie
EATU « La Maison des Sources »	24	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Bouldoire »	61	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement « La Colagne »	130	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Palherets »	81	Aide Sociale Départementale
SATeLi	4	Aide Sociale Départementale
Siège Social		Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale

Institution	Capacité d'accueil au 31/12/2017	Compétence administrative
Entreprise Adaptée du « Gévaudan »	12 postes	DIRECCTE

L'Association est présidée par le Docteur Jacques BLANC. Son Assemblée Générale associe des Membres Actifs, d'Honneur, Honoraires et de Droit. Elle est administrée par un Conseil d'Administration aujourd'hui composé de 19 membres actifs auxquels s'ajoutent 2 membres de Droit (représentants du Personnel).

Son Directeur Général est le garant de la mise en œuvre de la politique associative et des politiques transversales. Il veille à la dynamique globale et au développement des projets, optimise la communication interne et externe et exerce une mission de conseil et de contrôle interne auprès des établissements et services et plus précisément auprès des directeurs et des équipes de direction. De plus, la Direction Générale siège dans différentes instances au niveau National, Régional et Départemental.

Le 25 janvier 2010, l'Association a signé, avec effet rétroactif au 1er janvier, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2010-2014 qui dispose, en article 6-1 que *« L'Association produit et transmet, pour chacun des établissements et services gérés :*

dès réception de l'arrêté de tarification : un budget exécutoire au sens de l'article R. 314-37 du CASF, avant le 30 avril de l'année suivant l'exercice considéré : un compte administratif au sens des articles R. 314-49 et suivants du CASF, accompagné d'un rapport d'activité détaillé sur l'utilisation des crédits alloués ; ce rapport fera notamment référence à l'affectation des économies de charges issues de la mise en œuvre de la

loi du 23 février 2005 et inclura les dispositions prévues à l'article R. 314-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatives aux indicateurs. »

Ce CPOM a fait l'objet de 4 avenants successifs ayant pour objet sa prorogation pour 2015, 2016, 2017 et 2018.

COOPERATION

En 2012, suite aux constats partagés par les Associations « Le Clos du Nid » et l'« Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux » (A2LFS) s'agissant à la fois de la construction indispensable d'une stratégie d'avenir au profit des patients et Usagers des établissements et services gérés, de complémentarités clinique, organisationnelle, administrative, financière et géographique, d'objets sociaux similaires ainsi que de partenariats forts, les deux institutions ont convenu de tisser des liens plus étroits. Cependant, au regard de la force historique de ces deux structures, et des différences juridiques les caractérisant (Reconnaissance d'Utilité Publique et Convention Collective Nationale notamment), une fusion est apparue inenvisageable à court terme. Par conséquent, il a été arrêté de conserver les deux entités sans en modifier ni le projet, ni les statuts, ni la composition.

Prenant en compte ces éléments et les coopérations déjà existantes (mutualisations, Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de Lozère, etc.), les deux Associations ont engagé une coopération progressive.

En 2013, une première étape a été franchie par la création d'un "Pôle de Compétences Partagées" (PCP). Ainsi les fonctions de Directeurs des Ressources Humaines et de Directeurs des Affaires Financières puis de responsable du Service Droits, Qualité et Développement ont été mutualisées entre les deux Associations, par l'intermédiaire de contrats de mises à disposition. Ce Pôle s'est construit entre 2013 et 2015.

Par la suite, un projet de création d'une troisième association a émergé.

Réunies le 27 avril 2015, les instances statutaires des deux Associations ont pris la décision de mettre en place une Union. Le même jour, l'Assemblée Générale constitutive d'ULISS s'est réunie, suivant les modalités actées par les deux associations (composition paritaire, membres désignés par les deux institutions).

L'objet de cette Union d'Associations est le suivant : " […] *dans le respect du caractère propre et de l'autonomie de chaque Association adhérente, l'Union a pour objet d'élaborer, formaliser, accompagner et évaluer la mise en œuvre des stratégies communes et/ou coordonnées aux membres*".

Sur les années 2017 et 2018, l'association ULISS a été mandataire de gestion des associations « le Clos du Nid » et A2LFS. Malgré la satisfaction partagée de l'ensemble des acteurs sur l'action conduite par cette Union, il est apparu que cette action très intégrée avait été mise en œuvre de manière anticipée au regard des projets spécifiques en cours de construction (mentionnés ci-dessous) par chacune des associations membres. Ainsi,

ULISS ne sera plus mandatée par les deux associations à compter du 1er janvier 2019 sur la gestion de leur établissements et services mais continue à exister et à entretenir les coopérations entre elles.

Actions transversales marquantes de l'année 2018

a. Groupes de réflexion éthique

Par cette démarche l'association ULISS entend :

- créer et maintenir les conditions pour que les droits de la personne, les principes éthiques et les valeurs humanistes soient pris en compte dans chaque établissement, dans chaque service, par chaque intervenant, quelle que soit sa place auprès de la personne accueillie ou accompagnée.
- permettre aux équipes de réaliser des prises en charge de qualité et les soutenir en amenant « une ressource de pensée indispensable pour maintenir vivant le désir d'agir pour et avec l'autre ».

L'objectif de ces temps de rencontre et d'échange est donc de permettre aux professionnels de s'interroger sur leurs pratiques tant collectives qu'individuelles, tout en construisant ensemble une démarche destinée à garantir aux usagers des accompagnements de qualité en tentant d'apporter la solution « la moins mauvaise ».

Une expérimentation est conduite depuis trois ans de manière transversale entre les 4 Foyers d'hébergement gérés par les associations membres d'ULISS.

2018 a été l'occasion de faire le bilan de cette action qui a donné pleine satisfaction à tous les acteurs. 2019 sera l'occasion d'un travail d'extension à d'autres établissements et services de l'association.

b. Règlement général sur la protection des données personnelles

L'Union Européenne a produit une obligation devant être mise en place au sein de l'ensemble des pays membres et notamment toutes les collectivités, y compris notre association. Sa mise en œuvre est obligatoire depuis le 25 mai 2018.

En effet, tout organisme conduit à recueillir et traiter des données à caractère personnel est dans l'obligation d'en assurer la protection suivant une méthode spécifique de gestion des risques et à assurer l'implication des acteurs dans la gestion de leurs propres données.

Il y a donc deux objectifs :

- Permettre à chaque citoyen européen de maîtriser le traitement de ses données personnelles (droit de regard, de modification, de retrait, etc.).
- Obliger les organismes traitant les données de mettre en œuvre une action pour éviter une mauvaise utilisation des données personnelles (divulgation, vol, destruction, etc.).

L'enjeu pour notre Association est majeur, car ce règlement est l'occasion d'interroger nos pratiques pour apporter la réponse la plus adaptée possible à notre contexte. Il s'agit pour nous d'être exemplaire en matière de protection de données traitées particulièrement sensibles pour les usagers de nos institutions (données médicales, familiales, intimes, etc.) tout en développant le pouvoir d'agir des usagers sur ces données que nous sommes dans l'obligation de traiter.
2018 a été l'occasion d'effectuer un travail de bilan sur les données détenues et les traitements effectués. 2019 sera l'occasion de débuter ce travail de protection et de mise en action des usagers sur ces données.

c. Réponse aux besoins en santé

Notre Association est un partenaire privilégié des acteurs de santé du département de la Lozère. Cela se traduit notamment par une participation au Groupement Hospitalier de Territoire Lozère (GHT-48) en tant que représentant du Groupement de coopération sociale et médico-sociale dont notre Association est membre. D'autre part, la coordination de la filière " Handicap" du GHT a été confiée au Médecin conseiller-technique de notre Association

Au regard des caractéristiques du territoire, l'Hôpital Lozère a voulu proposer une réponse particulièrement adaptée à l'accueil sanitaire des personnes en situation de handicap. Cette action se caractérise notamment par deux axes de travail pour lesquels une coopération étroite entre nos services a été mise en place afin d'assurer la réponse la plus pertinente possible : l'accueil aux urgences et un service de consultations dédiées. Outre l'occasion d'échange représentée par les réunions régulières du GHT, des représentants du personnel du CH-48 participent fréquemment aux réunions de coordination du personnel infirmier de nos établissements.

- Accueil aux Urgences

Le travail de coopération en cours consiste à assurer un accueil optimal des personnes en situation de handicap présentant des troubles de la communication ou des difficultés motrices venant rendre difficile la réponse au besoin de soins. Ainsi, pour une meilleure connaissance des personnes en situation de handicap (pathologies, caractéristiques personnelles, mode relationnel, besoins spécifiques, etc.) et pour une coopération plus étroite entre les établissements médico-sociaux et le service des Urgences des stages d'immersion ont été organisés dans les deux sens (Urgences <> ESMS) pour les personnels infirmiers du CH-48 et ceux de nos établissements. De même la possibilité d'un appel direct au cadre infirmier des Urgences permet à présent d'optimiser à l'avance le transfert et l'accueil des résidents de nos établissements.

- Handiconsult 48

Sur le site de Marvejols de l'Hôpital Lozère, un service de coordination dédié à l'accueil en consultation des personnes en situation de handicap a été mis en place afin d'assurer un déroulement sans difficulté des consultations nécessaires à une bonne prise en charge ; un dispositif analogue est en voie d'organisation au niveau de l'Hôpital de Mende. Préparation en amont, horaires adaptés, accompagnement spécifique, etc. sont autant de moyens mis en place pour assurer la réussite de chaque consultation. L'infirmière coordinatrice de ce service a bénéficié de stages d'immersion en ESMS destinés à la familiariser avec les personnes en situation de handicap. Depuis septembre 2018 plus de soixante-dix personnes ont déjà bénéficié de cet accompagnement dont près de 50% provenant de MAS c'est à dire présentant des handicaps sévères.

d. CPOM

L'année 2018 a été marqué par un travail de réflexion de fond sur les enjeux pour les établissements et services de l'association pour les années à venir afin de les contractualiser avec nos autorités de contrôle et de tarification.

Ce travail a mobilisé l'ensemble des équipes et des administrateurs. D'abord effectué un diagnostic, notamment par les forces et faiblesses de chaque institution, puis analyser les politiques publiques en matière d'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap pour dégager des axes de transformation pour mettre une action exemplaire au profit des usagers de nos institutions.

Ce travail a permis d'aboutir à la proposition des grands objectifs suivants :

- Inclusion : développer des actions d'inclusion sociale, culturelle, d'hébergement etc. en faveur des usagers de nos institutions

- Décloisonnement de l'accompagnement : proposer à chaque usager un accompagnement « sur mesure » en modulant, adaptant, coopérant plus avant.
- Soutenir les usagers au quotidien et dans leur souhait : trouver les moyens adapter pour assurer un quotidien de qualité et étayer les usagers dans leur projet d'évolution de leur projet de vie.
- Accentuer la spécialisation de l'action pour répondre à des besoins spécifiques : autisme, polyhandicap, vieillissement, etc.
- Conforter les organisations pour assurer un accompagnement de grande qualité
- Ancrer l'ouverture sur l'environnement

Sur cette base, l'année 2019 sera celle des négociations avec les autorités de contrôle et de tarification en vue d'une mise en œuvre du CPOM au 1er janvier 2020 pour 5 ans.

2. Présentation du service

a) Présentation du service :

Créé le 1 septembre 2004, le **S**ervice d'**E**ducation **S**pécialisée et de **S**oins **A D**omicile « Les Dolines » réalise ses premiers accompagnements à compter de janvier 2005. D'une capacité de 15 places pour enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans à son origine, il passe par arrêté de l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon à 19 places en octobre 2008 et à 20 places le 03 octobre 2014.

Il accueille 20 jeunes de 6 à 20 ans pouvant présenter tous types de déficiences sur notification de la CDAPH et présentant :

- Une déficience intellectuelle, motrice, sensorielle,
- Des troubles de la personnalité,
- Des troubles du comportement ou de la conduite,
- Des troubles des apprentissages (de type « dys », tel que dyspraxie, dyslexie, etc.),
- Des troubles du langage,
- Des troubles du Spectre Autistique.
- …

Dans le cadre de ses missions le SESSAD assure un soutien spécialisé au plus près des lieux de vie des Usagers, de leur famille, des lieux de scolarisation, …

Les principales missions du service sont :

- Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale définies par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 (évaluation et prévention des risques sociaux, l'information, l'orientation, les actions éducatives, thérapeutiques, pédagogiques, …, adaptées aux besoins des Usagers).
- Les actions contribuant au maintien dans le milieu ordinaire de scolarisation et à l'insertion.
- L'orientation vers des établissements spécialisés lorsque cela est nécessaire.
- Les actions contribuant au développement social, culturel.
- L'action du SESSAD est en accord avec la définition même des missions telles qu'elles sont précisées dans la recommandation de l'ANESM relative aux SESSAD.

- Le SESSAD « Les Dolines » a pour objectifs principaux :
  - De favoriser le mieux-être de l'Usager et de sa famille en permettant en particulier la meilleure compréhension et analyse des causes et conséquences de la situation de handicap.
  - De valoriser les compétences de l'Usager et de les mettre en adéquation avec son environnement social, scolaire, ...
  - De personnaliser le parcours des Usagers et d'éviter les ruptures de parcours.
  - D'accompagner les Usagers dans la préparation de leur projet dans une démarche de co-construction.

Le service, à partir de son plateau technique, des compétences mises en œuvre, de sa « fonction soin », aura une connaissance de l'Usager, de son projet, qui lui permettra de se positionner comme une ressource sur le territoire pour l'ensemble des acteurs impliqués dans son accompagnement.

- L'accueil, l'admission, l'orientation :
  - Une procédure d'accueil et d'admission est prévue dans le projet de service. Le dossier d'admission doit compter la notification de la CDAPH précisant l'orientation SESSAD.
  - La décision d'orientation est prise généralement lors des réunions de Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA), en présence de l'équipe, de l'Usager et de ses représentants légaux.
  - Elle est le résultat de l'actualisation régulière du PIA.
  - Un bilan de fin de prise en charge est alors remis à l'Usager et sa famille. Ils sont informés que le service peut être sollicité durant les 3 années suivantes, au moins, pour apporter son appui au jeune et sa famille.

Ce rapport traduit l'action du service dans le cadre d'une mutualisation avec le SESSAD Pro dans une volonté de favoriser le parcours des jeunes au sein du dispositif enfance de l'association gestionnaire et plus globalement dans le cadre du territoire lozérien. Il est marqué aussi par l'engagement du service dans la mise en œuvre du plan autisme 2018-2022, « Stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro développement ».

Le SESSAD est implanté à Marvejols dans une villa au 24, avenue de Brazza, à proximité du centre-ville.

La zone d'intervention du service s'étend du secteur Nord/Ouest au Sud/Ouest du département de la Lozère, suivant l'axe de l'autoroute A75. Elle dessert 13 cantons, soit une population avoisinant 37 000 habitants : Florac, le Massegros, Meyrueis, Ste Enimie, la Canourgue, Chanac, Marvejols, St Germain du Teil, Fournels, Aumont Aubrac, St Chély d'Apcher, le Malzieu ville, St Alban.

L'ARS Occitanie est l'autorité de tarification et de contrôle. Le financement de la prise en charge par le SESSAD « Les Dolines » relève de l'Assurance Maladie.

Le SESSAD « Les Dolines » a fonctionné 214 jours en 2018.

Tel : 04 66 94 21 40 Fax : 04 66 32 35 10 Mail : sessad@closdunid.asso.fr

b) Autorisation :

N° FINESS : 48 0000 959

Le SESSAD « Les Dolines » a été autorisé à fonctionner par arrêté de M. le Préfet de la Région Languedoc Roussillon, délivré en date du 10 octobre 2003 selon les modalités suivantes :

Catégorie	Etablissement	Clientèle	Discipline d'équipement	Activité	Capacités autorisée et installée
182	SESSAD de l'IME « Les Sapins »	1115 – D. I. retard mental moyen	839 – Acquisition autonomie, intégration scolaire	16 Prestation sur lieu de vie.	15

Un arrêté de M. le Préfet de Région du Languedoc Roussillon, en date du 9 janvier 2008 a modifié le régime d'autorisation, conférant au SESSAD « Les Dolines » un caractère polyvalent en référence aux annexes XXIV et XXIV bis du décret du 27 octobre 1989. Le fonctionnement se fait selon les modalités suivantes :

Catégorie	Etablissement	Clientèle	Discipline d'équipement	Activité	Capacités autorisée, installée
182	SESSAD « Les Dolines »	010	838 – Accompagnement familial, éducation précoce enfants handicapés	16 Prestation sur lieu de vie.	15

Une décision de Mme la Directrice de l'ARS du Languedoc Roussillon, en date du 29 juin 2011 porté à 19 places la capacité autorisée selon les modalités suivantes :

N° SIRET	N° FINESS	Catégorie	Discipline d'équipement	Activité	Clientèle	Capacité autorisée	Capacité installée
77560897900222	48 000 095 9	182	838 – Accompagnement familial d'éducation précoce enfants handicapés	16 - Prestation sur lieu de vie.	500 - Polyhandicap	19	19

Une nouvelle décision de Mme la Directrice de l'ARS du Languedoc Roussillon, en date du 18 octobre 2011, confirmant le caractère polyvalent en référence aux annexes XXIV et XXIV bis du décret du 27 octobre 1989, a modifié la décision précédente :

N° SIRET	N° FINESS	Catégorie	Discipline d'équipement	Activité	Clientèle	Capacité autorisée	Capacité installée
77560897900222	48 000 095 9	182	838 – Accompagnement familial d'éducation précoce enfants handicapés	16 - Prestation sur lieu de vie.	110 - Déficience intellectuelle	19	19

Une décision de Mme la Directrice de l'ARS du Languedoc Roussillon, en date du 03 octobre 2014 porté à 20 places (extension d'une place) la capacité autorisée selon les modalités suivantes :

N° SIRET	N° FINESS	Catégorie	Discipline d'équipement	Activité	Clientèle	Capacité autorisée	Capacité installée
77560897900222	48 000 095 9	182	838 – Accompagnement familial d'éducation précoce enfants handicapés	16 - Prestation sur lieu de vie.	110 – Déficience intellectuelle	20	20

c) Organigramme :

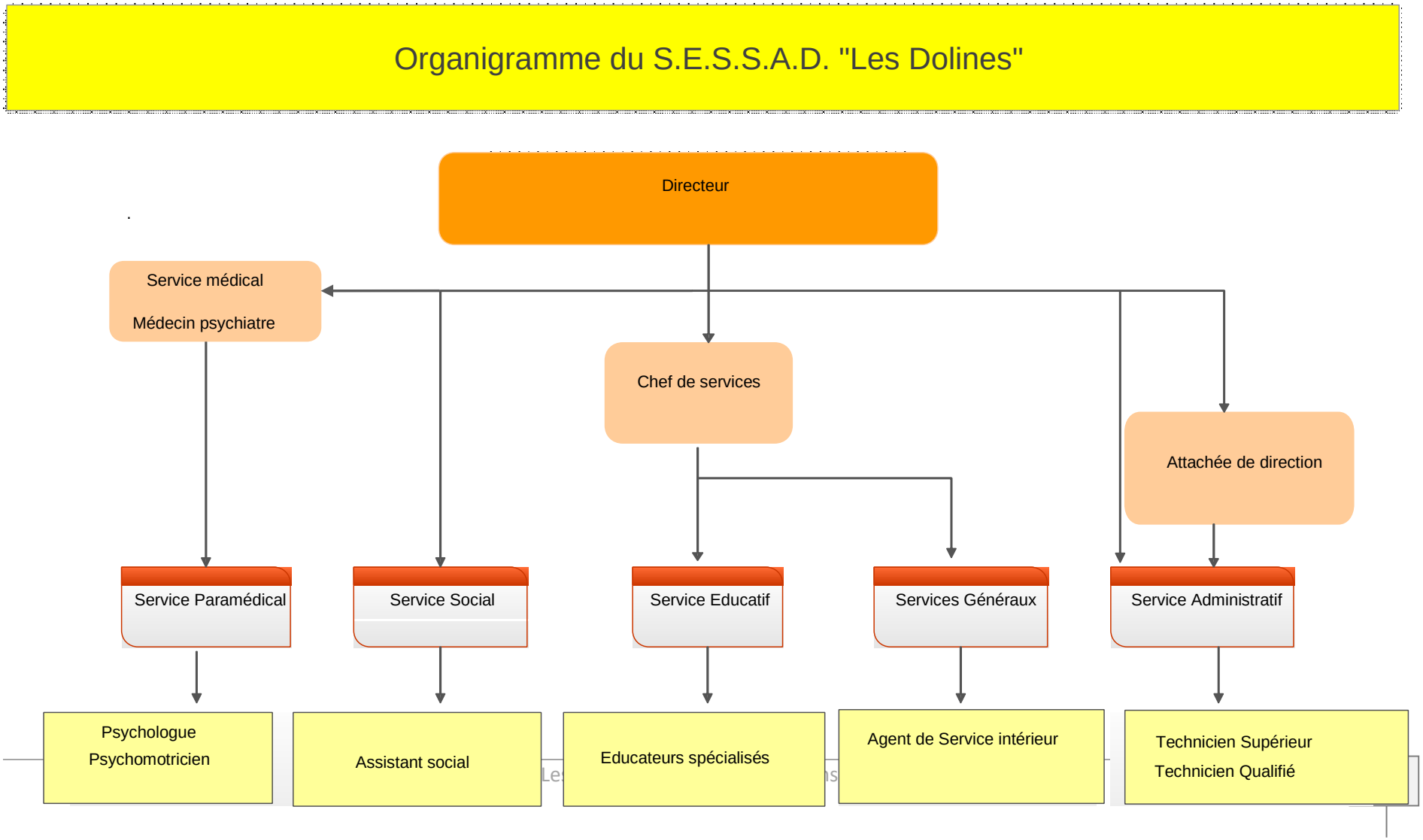

3. Modalités d'accueil

En 2018, le service a ouvert 214 jours.

Le service a été fermé :

- 1 semaine en février
- 1 semaine en avril
- 4 semaines en été
- 1 semaine en octobre
- 1 semaine en fin d'année

Le SESSAD assure des prestations éducatives, thérapeutiques, rééducatives et sociales... Ces prestations peuvent être hebdomadaires, mensuelles ou ponctuelles. Le service se questionne en permanence en fonction des demandes qui lui sont adressées pour permettre à des jeunes d'évoluer. Nous nous attachons à répondre à des besoins spécifiques. A ce titre, les prestations peuvent être individuelles ou groupales.

Le service est en lien direct avec les partenaires locaux et les services sanitaires.

Le service assure le financement de certains suivis effectués par des rééducateurs libéraux (orthophonistes, ergothérapeute…)

4. Coopération/mutualisation

Entre établissements d'ULISS :

- ⇨ Réunions régulières entre les chefs de services et entre les assistantes de service social.
- ⇨ IME Les « Sapins »
- ⇨ IMPro Le « Galion »
- ⇨ CEM de Montrodat
- ⇨ SSR Pédiatrique « Les Ecureuils »

- Avec d'autres établissements médico-sociaux :
  - ⇨ Les ITEPs (Maria Vincent et Bellessagne de Lozère et celui de Grèzes dans l'Aveyron)

- Avec des établissements sanitaires :
  - ⇨ L'Unité de Soins pour Adolescents (USA)
  - ⇨ Le CMPEA
  - ⇨ L'hôpital de jour
  - ⇨ Les praticiens libéraux
  - ⇨ Le CRA (Centre Ressource Autisme) du Gard et de la Région

- Avec des établissements sociaux :
  - ⇨ Lien avec les services sociaux du Conseil départemental

- Autres (Education nationale, structures de prévention…) :
  - ⇨ MDPH, CDAPH
  - ⇨ L'éducation nationale (Collèges, lycées publics ou privés ainsi qu'avec les dispositifs ULIS)
  - ⇨ Services du conseil départemental (Centres médico-sociaux, service ASE)
  - ⇨ Le PAEJ (point d'accueil écoute jeune)
  - ⇨ Les services d'accompagnement pour adultes (SAVS, SAMSAH, …) lorsque des parents ont besoin de soutien.
  - ⇨ Les acteurs de la vie sociale et culturelle.
  - ⇨ Les mairies, les piscines municipales, le F.A.M de Bernades dont nous utilisons les installations de balnéo, …
  - ⇨ …

5. Relation avec les familles d'Usagers

Les SESSAD ne sont pas concernés par les Conseils de la Vie Sociale. Les modalités de participation des familles à la vie des SESSAD passent par leur implication dans des actions menées par le service.
Nous sommes en lien régulier avec les familles des jeunes. Nos modalités d'accompagnement s'appuient sur leurs connaissances et les apports qu'elles font lors des différents temps d'échanges avec les professionnels.

Nous pouvons rencontrer les familles selon différentes modalités selon les objectifs visés :

- Visite à Domicile :
    - Avant chaque actualisation de PIA, un membre ou plusieurs de l'équipe se rendent au domicile familial pour recueillir les attentes concernant les objectifs de travail à mettre en œuvre pour leur enfant.
    - L'assistante de service social se déplace régulièrement au domicile pour traiter des préoccupations administratives essentiellement mais aussi selon les demandes des parents.

- Rencontre sur le SESSAD avec un ou plusieurs professionnels :
    - Entretiens familles/thérapeutes.
    - Réunions d'actualisation de PIA.

- Groupe de travail dans le cadre de la mise en œuvre de la Démarche d'Amélioration de la Qualité :
    - Mise en place du Programme d'Aide Aux Aidants. Echanges sur les attentes et besoins des parents d'enfants TSA.
    - Invitation des familles d'enfants TSA suivis par le Dispositif Enfance ou en attente d'une place. 20 familles ont été sollicitées, soit 22 envois. 9 familles ont répondu favorablement (dont 2 selon les thèmes ou disponibilités), 6 ont participé (1 de l'IME, 1 du SESSAD et 4 de la liste d'attente du SESSAD) et 4 ont répondu négativement dont une à cause du créneau.

- Appels téléphoniques et courriels sont régulièrement utilisés pour communiquer sur les changements qui peuvent survenir dans l'accompagnement.

Les familles sont impliquées dans les projets du SESSAD. Elles sont associées aux décisions. La singularité de chacun est prise en compte. Aucune intervention n'est réalisée sans concertation avec la famille et son accord pour les jeunes mineurs. Pour les majeurs, le choix est fait par le jeune, à qui il appartient de décider si le service doit communiquer avec ses proches.

III. Activité du service

1. Quantitatif

⇨ Nombres d'actes

Activités en journées	N	N-1	N-2	N-3
Théorique	4 280	4 260	4 220	4 220
Prévisionnel	4 280	4 316	3 879	3 629
Réalisé	5 176	4 763	5 201	5 056
Ecart Prévisionnel/Réalisé	896	447	1 322	1 427
Taux d'occupation	120.93 %	111.81 %	123.25 %	119.81 %

File active : 27 – Au 31/12/2018 : 24
Le taux d'occupation au regard de l'activité théorique est de 5 176/4 280 soit 120.93%
Le taux d'occupation au regard de l'activité prévisionnelle est 5 176 /4 280 soit 120.93 %
Nous observons une activité toujours supérieure à 100 %. Ce pourcentage s'explique pour partie par des accompagnements qui nécessitent plus d'actes en lien avant tout avec l'évolution des besoins et attentes des jeunes accompagnés et de leur PIA.
Le fort niveau d'activité du SESSAD « Les Dolines » est un des éléments qu'il convient de mettre en avant pour cette année 2018, au 31 décembre 2018, le SESSAD accueillait 24 jeunes mais *27 ont été suivis sur l'année.*

Activité	Médiane SESSAD 2017 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
Taux de réalisation de l'activité	100,00%	100,00%	110,36%
Taux d'occupation des lits ou des places financées	100,00%	100,00%	90,87%
Nbre moyen de journées d'absence	7	7,97	7,77
File active	38	29	25
Taux d'admission sur les places financées	26,01%	25,00%	25,00%
Taux de rotation des Usagers accompagnés	25,00%	25,00%	25,00%

2. Qualitatif

A. *Profil des Usagers accueillis sur l'année 2018*

a. *Sexe*

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femme	9	33.33 %
Homme	18	66.67 %

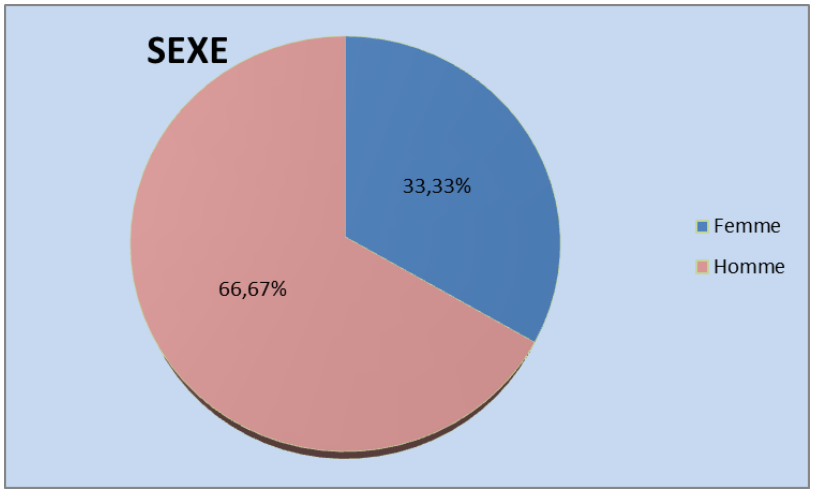

Nous remarquons comme les années précédentes une forte proportion d'accompagnements de garçons, ce qui est le cas pour la plupart des ESMS.

b. *Tranche d'âge sur l'année 2018*

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
6-10 ans	7	25.93 %
de 11 à 15 ans	19	70.37 %
de 16 à 17 ans	1	3.70 %

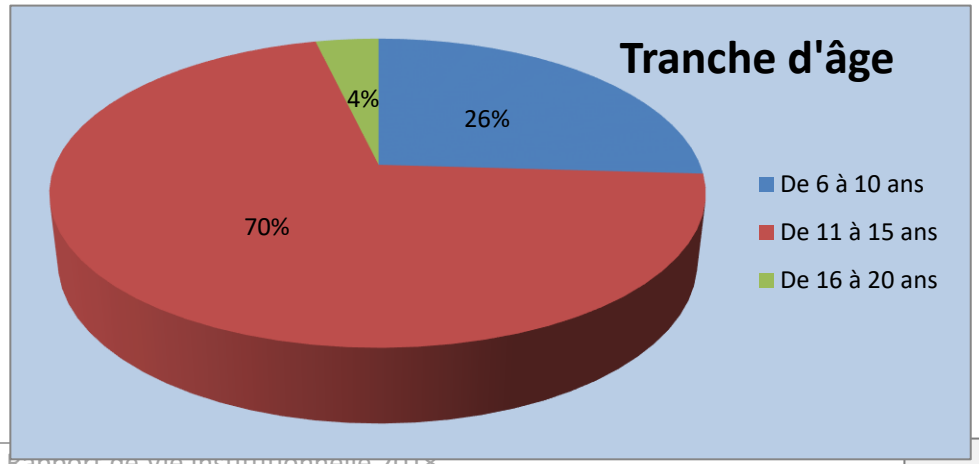

L'accompagnement de jeunes adolescents (entre 11 et 15 ans) prédomine, soit 70.37 %. Une des difficultés du service pour admettre des enfants plus jeunes vient de la durée d'attente avant une admission sur le S.E.S.S.A.D qui est de 2 ans environ. Nous travaillons au mieux avec les partenaires locaux tels que le CAMPS pour anticiper les admissions et éviter les ruptures de parcours.

	Médiane SESSAD 2017 - 1 à 60 places		
Répartition par âge des Usagers	**National**	**Régional**	**Lozère**
4-<5 ans			
5-<6 ans			
6-10 ans	*32,81%*	*34,48%*	*40,00%*
de 11 à 15 ans	*40,98%*	*46,15%*	*37,50%*
de 16 à 17 ans	*6,67%*	*6,98%*	*12,50%*
de 18 à 20 ans			

c. *Origine des Usagers sur l'année 2018*

Origine	Nombre	Pourcentage
Département de la Lozère	27	100 %
Départements Limitrophes hors Région (15, 43, 07)		
Région Occitanie (hors Lozère)		
Départements de proximité (42, 63, 13, 84)		
Autre		

Nous répondons à des orientations proposées par la CDAPH de Lozère pour des jeunes dont les familles vivent sur le territoire départemental. Pour certaines situations, les orientations ont été proposées par d'autres départements avant le transfert du dossier suite au déménagement des parents.

Provenance	Nombre	Pourcentage
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	27	100 %
Provenant d'un établissement de santé		
Provenant d'un établissement médico-social (hors centres de consultations ambulatoires et services à domicile)		
Provenance inconnue		

Une jeune fille a été admise au SESSAD Les Dolines suite à un travail engagé avec l'IME les Sapins pour éviter une rupture de parcours. La mise en œuvre d'une scolarisation adaptée en milieu ordinaire à temps plein avec tout de même la nécessité d'assurer un suivi thérapeutique, éducatif et rééducatif ont conduit à cette orientation vers le SESSAD. Elle est scolarisée à temps plein au collège et n'est pas considérée comme venant d'un ESMS.

	Médiane SESSAD 2017 - 1 à 60 places		
Provenance des Usagers	**National**	**Régional**	**Lozère**
% provenant du domicile ou milieu ordinaire	*96,19%*	*92,31%*	*100,00%*
% provenant d'un établissement de santé		*0,00%*	
% provenant d'un établissement médico-social		*3,51%*	
% provenance inconnue		*0,00%*	

d. Typologie des handicaps principaux au 31/12/2018

Déficiences principales	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	8	33 %
Autre type de déficience		
Cérébro-lésion		
Déficience du langage et des apprentissages	2	8 %
Déficience intellectuelle	11	46 %
Déficience métabolique		
Déficience motrice		
Déficience visuelle		
Polyhandicap		
Troubles du comportement et de la communication		
Troubles du psychisme	3	13 %
Diagnostic en cours		

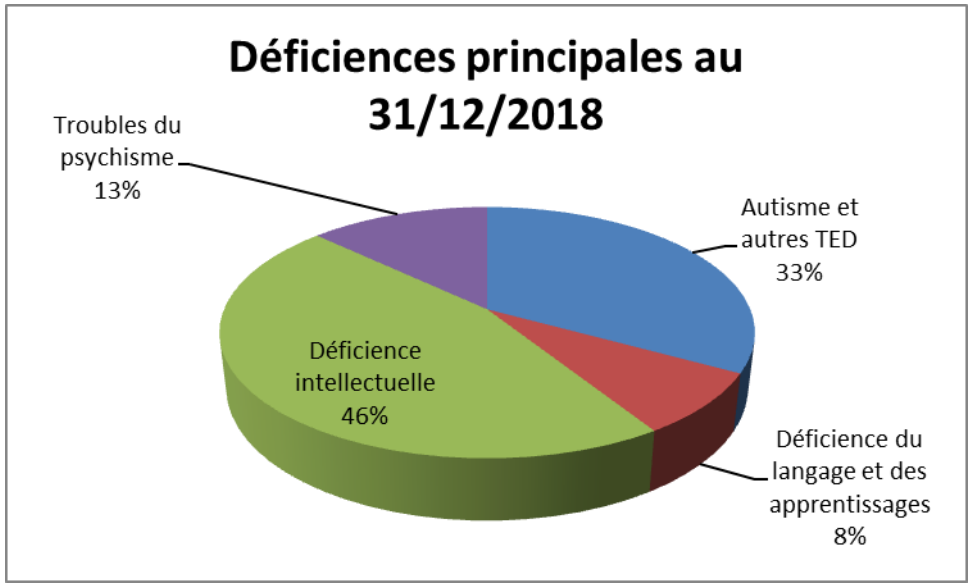

Répartition des Déficiences principales	Médiane SESSAD 2017 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
% Déficiences intellectuelles	*6,25%*	*11,11%*	*50,00%*
% Autisme et autres TED	*0,00%*	*0,00%*	*20,00%*
% Troubles du psychisme	*0,00%*	*0,00%*	*15,38%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*0,00%*	*0,00%*	*5,00%*
% Déficiences auditives	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences visuelles	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences motrices	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences métaboliques	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Cérébro-lésions	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Polyhandicap	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Diagnostic en cours	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Autres types de déficiences	*0,00%*	*0,00%*	*4,17%*

e. Typologie des handicaps associés

Déficiences associées	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED		
Autre type de déficience		
Cérébro-lésion		
Déficience du langage et des apprentissages	9	41 %
Déficience intellectuelle	1	5 %
Déficience métabolique		
Déficience auditive		
Déficience motrice	3	13 %
Déficience visuelle	1	5 %
Troubles du comportement et de la communication	2	9 %
Troubles du psychisme	6	27 %
Diagnostic en cours		

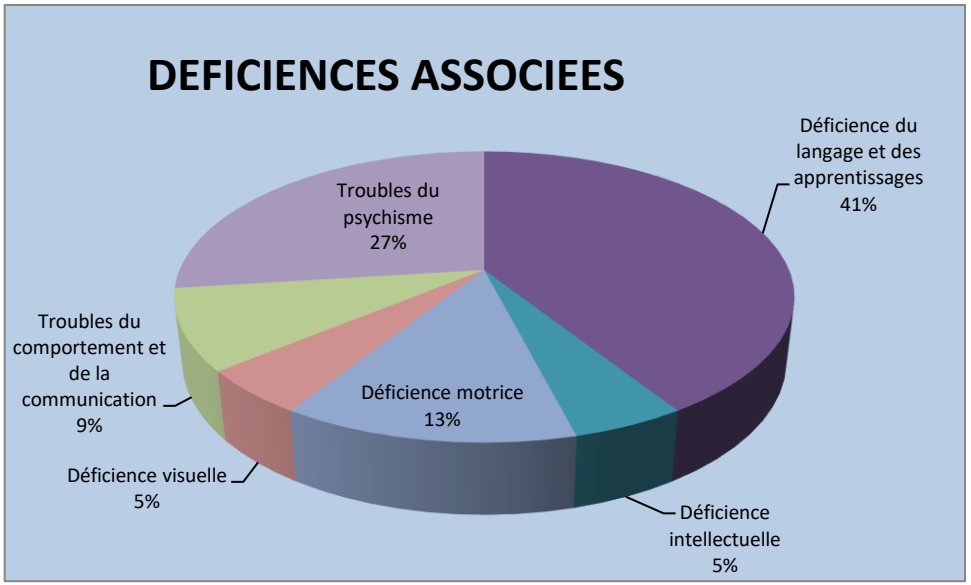

La diversité des situations accompagnées et les types de troubles associés observés reflètent notre activité qui concerne tous les types de handicap.

Description :

- **En ce qui concerne les déficiences principales**, 46% des enfants présentent une déficience intellectuelle légère à moyenne, 33% présentent des troubles du spectre de l'autisme, 13 % présentent des troubles du psychisme et 8% présentent des troubles du langage et des apprentissages.

- **En ce qui concerne les déficiences associées**, 41% des enfants présentent des troubles du langage et des apprentissages, 27% présentent des troubles du psychisme, 13% présentent une déficience motrice, 9% présentent des troubles du comportement et de la communication, 5% présente une déficience visuelle, 5% présentent une déficience intellectuelle. Les troubles du spectre de l'autisme sont, de par leur impact majeur sur le fonctionnement global des enfants, toujours considérés comme des déficiences principales.

Analyse :

- **En ce qui concerne la nature déficience sur l'ensemble des enfants accompagnés,** 51% des enfants présentent une déficience intellectuelle légère à moyenne, 33% présentent des troubles du spectre de l'autisme, 40% présentent des troubles du psychisme, essentiellement des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Les autres troubles du psychisme retrouvés sont des troubles anxieux ou dépressifs, et dans de très rares cas, des troubles psychotiques précoces. 49% des enfants accompagnés présentent des troubles du langage et des apprentissages. Ce chiffre est largement minoré par le fait de ne relever qu'une seule déficience associée. En réalité, l'ensemble des enfants suivis au SESSAD présentent des troubles des apprentissages scolaires, associés ou non à des troubles du langage oral, (dyslexie, trouble troubles spécifique du langage écrit, dyscalculie). Les trouble de l'acquisition des coordinations (TAC), impliqués dans la motricité fine sont également sous évaluées de façons spécifique et entravent de manière non négligeable les apprentissages scolaires et notamment l'écriture. Les troubles du comportement sont eux aussi sous évalués pour les mêmes raisons (une seule déficience associée est relevée). En réalité, ces troubles sont fréquents, ils peuvent s'exprimer au domicile familial et à l'école. Ils résultent dans un grand nombre de cas de TDAH non traités par refus des familles d'avoir recours à un traitement pharmacologique pour leur enfant. Ils résident également dans l'inadaptation de l'environnement, au sens large, aux besoins des enfants, et notamment des enfants avec troubles du spectre de l'autisme ou autre trouble du neurodéveloppement. La mise en place d'outils spécifiques de communication augmentée ou alternative, de structuration du temps et de l'espace selon la méthode TEACCH dans les différents lieux de vie de l'enfant permettent le plus souvent d'atténuer les troubles du comportement. Les troubles des apprentissages scolaires, du langage et du comportement entraînent très souvent pour les enfants accompagnés par le SESSAD une mauvaise intégration à l'école que ce soit auprès de leurs pairs ou auprès du personnel enseignant. Ces troubles sont souvent source de rejet majorant les comorbidités anxieuses et dépressives ainsi que la mauvaise estime de soi. Les interventions du SESSAD en milieu écologique, et plus précisément directement à l'école s'avèrent être une priorité pour améliorer les conditions d'inclusion des enfants dans le milieu ordinaire.

Synthèse :

- La grande majorité des enfants accompagnés au SESSAD présente une déficience intellectuelle le plus souvent légère à moyenne, associée ou non à des troubles psychismes ou à des troubles du spectre de l'autisme. On note une augmentation de la proportion des enfants avec TSA. Les troubles des apprentissages scolaires sont sous évalués et concernent quasiment l'ensemble des enfants accompagnés, ils sont le premier motif de demande d'accompagnement pour les parents. Les troubles du comportement sont, le plus souvent, la conséquence des

troubles neurodéveloppementaux, particulièrement si les besoins spécifiques des enfants ne sont pas suffisamment pris en charge en milieu écologique à l'école mais également au domicile familial.

Il est important de souligner le caractère non actualisé et assez « figé » de cette classification des déficiences qui ne permet pas de refléter selon les recommandations de bonnes pratiques professionnelles la réalité clinique des enfants accueillis au SESSAD.

Par ailleurs, il convient de préciser qu'aujourd'hui les classifications de références sont le DSM 5 et La CIM 10. Des termes tels que « déficience psychique » ou « autre TED » ne sont plus utilisés aujourd'hui pour définir les difficultés des enfants accompagnés. Le terme de trouble du neurodéveloppement devrait être instauré dans cette classification afin d'être en adéquation avec les classifications de références et le RBPP.

	Médiane SESSAD 2017 - 1 à 60 places		
Répartition des Déficiences secondaires	**National**	**Régional**	**Lozère**
% Déficiences intellectuelles	*0,00%*	*0,00%*	*10,00%*
% Autisme et autres TED	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% troubles du psychisme	*0,00%*	*0,00%*	*35,00%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*6,78%*	*9,72%*	*25,00%*
% Déficiences auditives	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences visuelles	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences motrices	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences métaboliques	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Cérébro-lésions	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*0,00%*	*0,00%*	*7,69%*
% Autres types de déficiences	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

f. Mesures de protection juridique des majeurs

Mesures de protection juridique des majeurs	Sans mesure de protection	Tutelle	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Sauvegarde de justice	Habilitation familiale
Nombre de personnes concernées	27					

Aucun jeune n'est concerné, car tous sont mineurs. Un travail d'informations sur les différents types de mesure est fait auprès des familles pour qu'elles puissent prendre le temps de la réflexion. Sur l'année 2018, 1 jeune âgé de plus de 15 ans et sa famille ont commencé à être informé.

Protection juridique	Médiane SESSAD 2017 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
% d'Usagers bénéficiant d'une mesure de protection	8,11%	11,63%	0,00%

g. Sorties définitives

Sortie définitive	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Accès au milieu ordinaire avec accompagnement	2	2	1	2	
Décès					
Accès au milieu ordinaire sans accompagnement (domicile, parents, etc.)		2	1	1	3
Réorientation vers un ESSMS (hors EHPAD)	1	1	3	3	2

Sortie définitive	N	N-1	N-2	N-3	N-4
Admission en EHPAD					
Admission dans un établissement sanitaire					
TOTAL SORTANTS	3	5	5	6	5

Un jeune a été orienté au SESSAD Pro au vu de son projet professionnel, un jeune a déménagé dans le département « Alpes de Haute Provence » pour lequel un relais a été fait avec le SESSAD du secteur d'habitation. Enfin, un jeune a bénéficié d'une prise en charge plus globale à l'IME Les Sapins en parallèle de sa scolarisation au collège.

Pour la première fois, une famille a refusé que son enfant sorte des effectifs du SESSAD tant que la notification est en cours, malgré l'évolution positive du jeune et l'absence de besoin partagés par tous.

Motif ou destination des sorties définitives	Médiane SESSAD 2017 - 1 à 60 places		
	National	Régional	Lozère
DMS d'accompagnement des Usagers sorties définitivement	1076,32	1121,43	623,00
% de sorties par décès			
% de sorties par hospitalisation			
% de sorties par retour à domicile ou milieu ordinaire	*57%*	*55,56%*	*80,00%*
% de sorties suite à une réorientation vers un autre établissement MS	*35,50%*	*40,00%*	*20,00%*
% de sortie destination inconnue			

h. *Temps d'accompagnement moyen*

Temps d'accompagnement	Inférieur à 1 an	2 à 5 ans inclus	6 à 10 ans inclus	Supérieur à 10 ans
Nombre de personnes concernées		3		

La durée moyenne d'accompagnement est inférieure à 5 ans car nous essayons de proposer aux familles et aux enfants l'accès à des ressources soit plus adaptées (type ESSMS), soit des outils qui favorisent leur maintien en milieu ordinaire sans accompagnement, ou vers des modalités de scolarisation adaptées tel qu'une SEGPA ou une ULIS.
Le relais vers le SESSAD Pro favorise aussi le travail d'insertion socioprofessionnelle pour des jeunes qui ont l'accès à l'emploi comme projet principal.

i. *Stages réalisés par les Usagers vers d'autres ESSMS*

Nombre de stages réalisés par les Usagers	N	N-1	N-2	N-3	N-4
	1	1	3	3	2

Un jeune a réalisé en 2018 un stage à l'IME Les Sapins. L'admission dans cet établissement, en internat séquentiel, a permis une réponse de proximité pour un enfant dont les besoins nécessitaient une prise en charge plus soutenue. En effet, la poursuite d'une scolarisation adaptée à temps plein n'était plus envisageable compte tenu de ses difficultés. Nous remarquons que lorsque l'entrée au collège se pose, l'évolution des besoins nécessite souvent un travail de partenariat avec un établissement médico-social pour pouvoir assurer un parcours partagé et permettre au jeune de poursuivre une scolarité en milieu ordinaire tout en commençant à développer des aptitudes manuelles en parallèle.

B. *Liste d'attente*

a. *Candidatures*

Nombre de candidatures	N	N-1	N-2	N-3	N-4
	9	7	22	17	11

Les demandes concernent 7 garçons et 2 filles âgés de 7 à 12 ans. A noter que 3 enfants sont issus de la même fratrie. Nous sommes sollicités essentiellement pour travailler sur les troubles du langage, les TDAH, les troubles dys et l'accompagnement de jeunes TSA.

b. *Nombre de personnes sur liste d'attente*

Nombre de personnes sur liste d'attente	N	N-1	N-2	N-3	N-4
	20	22	17	18	12

Les jeunes concernés sont tous scolarisés sur le territoire lozérien. Le nombre est sensiblement le même que l'année dernière, malgré un nombre conséquent d'admissions sur le service (7 entrées en 2018). Cette situation marque le manque de places disponibles sur le territoire, mais aussi la reconnaissance de notre engagement dans différentes actions partenariales et notre volonté de répondre au mieux aux besoins des jeunes lozériens.

3. Adaptation des personnes accompagnées au Projet de service

La file active est de 27 jeunes sur 2018 avec 3 sorties définitives dans l'année. Les profils des personnes accompagnées correspondent aux missions du SESSAD.
Le taux de rotation en 2018 est de 3/20 soit 15%.

4. Réponse accompagnée pour tous

L'établissement n'a pas été sollicité.

IV. Accompagnements

1. Zooms sur des temps marquants de l'année

Actions pour l'accompagnement des enfants et jeunes avec TSA :

- Poursuite des évaluations fonctionnelles pour un jeune entrant sur le SESSAD.
- Organisation par les SESSAD et mise en œuvre des évaluations fonctionnelles sur l'ULIS de Terres Bleues avec des professionnels du Dispositif Enfance, en partenariat avec l'Education Nationale. 4 enfants de l'ULIS des Terres Bleues ont bénéficié cette année de l'évaluation fonctionnelle. 3 en juin et 1 en décembre.
- Participation à la Journée Mondiale de l'Autisme le 29 mars 2018 à Nîmes pour l'ensemble du personnel du SESSAD.
- Participation à la formation intitulée « F7 Evaluations-TTAP (adolescents/adultes) » (TTAP) dispensée par « EDI formation » en septembre 2018. La formation d'une semaine a été organisée par l'IMPro le « Galion » et a concerné les professionnels du dispositif enfance de l'association gestionnaire.
- Mise en œuvre de la première évaluation fonctionnelle TTAP pour 1 jeune de l'IMPro Le Galion.
- Mise en œuvre d'un programme d'entrainements aux habiletés sociales pour 4 jeunes (programme GECO).

Action réalisée dans le cadre du travail en partenariat :

- Le 9 avril 2018, intervention au collège Marcel Pierrel à Marvejols avec les classes de 5ième afin d'aborder la question « des Handicaps ». La psychologue et les deux éducatrices spécialisées du service ont participé à cette après-midi de sensibilisation. Une information a été transmise aux élèves à partir d'un support vidéo, un échange a eu lieu ensuite autour des différents handicaps. Cette intervention s'inscrivait dans le cadre d'un projet national proposée par l'éducation nationale aux collégiens, intitulé « Différent comme tout le monde ».
- Le 7 juin 2018, participation de l'équipe du SESSAD à la journée des Associations des SESSAD de la région Occitanie à Carcassonne.

Action réalisée en faveur des familles :

- Réalisation du programme d'Aide Aux Aidants pour les familles d'enfants avec TSA de janvier 2018 à juin 2018. Ce programme a été élaboré avec des familles, la représentante de l'association Sésame Autisme Lozère et des professionnels du Dispositif Enfance. Un des objectifs est d'apporter des informations, des connaissances, au regard des besoins et des attentes des familles. La MDPH, l'Education Nationale, le SAMSAH, … sont des partenaires dans cette action.

Accompagnements réalisés et bilan des projets personnalisés :

7 enfants sont entrés dans le service en 2018, nous avons procédé à 6 admissions, la septième sera effective en janvier 2019.
29 actualisations de PIA et **6** PIA en vue d'une admission au SESSAD ont été réalisés.
3 enfants ont quitté le service en 2018 :

- 1 enfant a été orienté vers l'IME les Sapins.
- 1 enfant a quitté la région avec sa famille.
- 1 adolescent a été orienté vers le SESSAD Pro.
- Les réunions de synthèse-PIA sont précédées d'une réunion clinique et d'une visite à domicile pour favoriser une démarche de co-construction des projets et mieux prendre en compte les besoins et attentes des Usagers et de leur famille.

2. Participation des Usagers

Le service n'entre pas dans le champ des Conseils de la Vie Sociale (CVS).

Les usagers participent aux COPIL et aux groupes de travail dans le cadre de la Démarche d'Amélioration de la Qualité du service. Une séance du programme d'aide aux aidants permet la présence des fratries d'enfants avec TSA.

3. Vie sociale

Les propositions d'intervention :

Chaque fin d'année pédagogique, nous questionnons les prises en charges de chaque enfant en fonction des objectifs de travail que nous avons définis avec les parents pour pouvoir faire des propositions de supports, à l'enfant et à ses parents. Les réunions cliniques hebdomadaires permettent d'ajuster les suivis et de les faire évoluer selon les besoins identifiés.

Cette année, nous recensons :

- L'accompagnement éducatif d'un enfant vers une activité sportive dans le milieu ordinaire : recherche de celle-ci en lien avec ses centres d'intérêts et ses besoins. Séances d'essais dans chacune d'elles avant de déterminer celle qui convient (Tennis, Badminton, Football, Judo).
- Co-animation hebdomadaire par les deux éducatrices spécialisées d'un groupe autour des habiletés sociales pour 6 enfants de janvier à juin 2018.
- Co-animation hebdomadaire éducatrice spécialisée/psychologue d'un groupe affirmation de soi pour 4 jeunes de janvier à juin 2018.
- Co-animation hebdomadaire d'une activité poney avec les 2 éducatrices spécialisées pour 2 enfants de janvier à juin 2018.
- Animation d'une activité piscine hebdomadaire pour 1 enfant par l'éducatrice spécialisée du service.
- Co-animation hebdomadaire psychologue/éducatrice spécialisée d'un groupe d'entraînements aux habiletés sociales (programme GECO) pour 4 adolescents d'octobre à décembre 2018.
- Co-animation bimensuelle Psychomotricien/Educatrice spécialisée d'une activité cuisine pour 2 enfants depuis la rentrée de septembre visant la prise d'initiative et l'autonomie.
- Co- animation bimensuelle Psychomotricien/éducatrice spécialisée d'un groupe « bouger ensemble » pour 3 enfants depuis la rentrée de septembre. Il recoupe des objectifs psychomoteurs autour des coordinations dynamiques globales et des éléments de travail associés aux habiletés sociales. Ce groupe se déroule au sein d'un gymnase à Marvejols.
- Recherche et rencontre avec des professionnels (garagiste, carrossiers, vétérinaire, toiletteurs…) de manière à sensibiliser 2 jeunes sur leur projection scolaire et professionnelles réaliste.
- Co-animation psychomotricien/éducatrice ponctuelle autour d'une activité sensorielle avec 4 enfants.
- Rencontres avec les familles en visite à domicile : en moyenne environ 2 par mois (environ 24 sur l'année).

- Rencontres avec les familles au SESSAD ou à l'extérieur : en moyenne 2 par mois avec une Visite domicile avec 2 professionnels du service précédent le Projet Individuel d'Accompagnement.
- Contacts téléphoniques réguliers avec les familles.
- 1 journée citoyenne avec 8 jeunes.
- Lien hebdomadaire avec les enseignants / en moyenne 8 par semaine et par éducatrice spécialisée.
- Participation aux Equipes de Suivi de Scolarisation en présence de l'enfant, de la famille, du référent MDPH, des enseignants, de l'AVS et autres partenaires. (À raison d'une fois par an et par enfant).
- Rencontres ou relais téléphoniques avec les orthophonistes et ergothérapeutes pour partager sur des situations communes (à raison de 24 par an et par éducateur).
- Relais ponctuels avec le service AEMO du CPEAGL, PJJ, Hôpital de Jour.

Deux éducatrices spécialisées (2 ETP) interviennent sur le service du SESSAD. Leur travail au sein du SESSAD se situe à plusieurs niveaux :

- **Auprès de l'enfant en relation duelle** : l'éducateur réalise un bilan éducatif d'observation à l'issue duquel il propose un projet visant à répondre à la problématique de l'enfant. Ce projet est validé par l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD et il est proposé à la famille. Il n'est mis en œuvre qu'avec leur accord. Le suivi éducatif s'organise de façon hebdomadaire et de façon générale en relation duelle en milieu scolaire.
- **Au sein de la famille** : l'éducateur rencontre régulièrement les familles et cherche leur adhésion et leur participation dans la mise en œuvre du projet d'accompagnement individuel de leur enfant.
- **Dans les écoles et collèges** : l'éducateur intervient dans le cadre de l'école ou du collège, afin de soutenir l'enfant dans la prise en considération de ses difficultés par le milieu scolaire et ainsi favoriser son intégration. A cette fin l'éducateur met en place des liens réguliers avec les enseignants ou professeurs qu'il conseille dans la prise en compte des différentes pathologies. Il peut également être amené dans une autre mesure à collaborer de façon plus étroite avec les professionnels de l'éducation nationale en intervenant plus spécifiquement sur des temps de classe : temps d'observations…
- **Dans la mise en place d'accompagnements individuels avec des médiateurs** correspondant aux besoins des enfants (piscine, balnéothérapie, équitation, bibliothèque...). Des accompagnements individuels sont aussi organisés autour de la socialisation et de l'autonomie.
- **Dans la mise en place d'accompagnement de groupes (en 2018) : (cf. Description ci-dessus).**
- **Dans la réalisation de séjours pendant les vacances scolaires :**

Par le biais d'activités mises en place au SESSAD pendant les vacances scolaires (manuelles, créatives, sportives, sociales, culturelles), des enfants et des adolescents sont amenés à se rencontrer, à échanger et à partager des situations de groupe. Des activités éducatives avec des médiateurs variés tels que l'eau, le cheval, la cuisine, des activités sensori-motrices et sensorielles sont également mises en œuvre. Nous nous adaptons pour cela au rythme des saisons (sortie raquette l'hiver, randonnée l'été…).

Les points forts en 2018 :

- La poursuite de l'évaluation fonctionnelle à l'ULIS des Terres Bleues, et sur le service, qui nous permet de mettre en pratique la formation dispensée, et d'améliorer notre capacité d'expertise, d'élaboration et de synthèse des évaluations.

- La participation à la journée de l'autisme, toujours riche en rencontres, échanges et partage d'expérience.

- La participation à la journée des associations des SESSAD de la région Occitanie, qui permet de confronter les pratiques en Région.

- La diversité des prises en charge et des problématiques rencontrées qui nous obligent en permanence à nous interroger sur la pertinence de nos actions. Notre service, plutôt généraliste, accueille tout type de handicap : TSA, X fragile, syndrome de Barth, syndrome Williams et Beuren, Trisomie 21, Dyslexie, Dyspraxie, Troubles du comportement, Trouble de l'hyperactivité et de l'attention, carences éducatives, ….

Cette diversité de prises en charges conduit régulièrement les éducatrices spécialisées à effectuer des recherches sur ces pathologies dans un souci permanent d'amélioration de l'accompagnement éducatif.

- Le travail de proximité et en confiance de l'ensemble de l'équipe du SESSAD. La richesse des échanges autour des situations rencontrées, le croisement des regards au sein de l'équipe pluridisciplinaire et le partage des moments de doutes qui nous amènent régulièrement à nous remettre en question.

- La proximité avec l'équipe du SESSAD Pro qui facilite le travail de collaboration, de co-construction et le passage des jeunes d'un service à un autre tout en marquant un « passage pour les jeunes. Cela évite les ruptures de parcours pour des jeunes qui ont des besoins pour franchir les étapes de la professionnalisation.

Les prises en charges croisées en binômes, soit psychomotricien/éducateur, éducateur/psychologue, éducateur/éducateur qui permettent d'approfondir la lecture des situations et d'élargir les propositions d'accompagnements.

- Les prises en charge de groupes qui sont définies en équipe pluridisciplinaire.

-En 2018, nous avons développé des actions dites en indirect avec des interventions dans les écoles, collèges, auprès des enseignants et lors d'observations en classe... Cet aspect correspond à l'évolution de nos pratiques et tend à se développer. Nos expertises acquises en formation et nos qualifications à pratiquer des évaluations nous amènent à être ressource auprès des partenaires.

Perspectives 2019 : Pour parfaire nos connaissances, une formation autour de l'accompagnement des « enfants et adolescents dys. » serait souhaitable.

L'Assistante de Service Social :

L'Accompagnement des familles :
L'assistante de service social accompagne les familles, de façon ponctuelle pour répondre à un besoin précis sur le plan administratif ou sur une durée plus longue. Cela dépend des besoins et des demandes des familles.
Accompagner les familles dans leurs demandes MDPH est souvent le motif de la première rencontre. Lors de cette rencontre l'assistante de service social peut repérer d'autres besoins auxquels elle peut répondre si les familles le souhaitent.

Les partenaires :
L'assistante de service social est en contact avec différents partenaires présents sur le territoire lozérien afin de répondre au mieux aux problématiques des familles et de réaliser une évaluation globale des situations.
En 2018, elle a travaillé avec l'Aide Sociale à l'Enfance de Marvejols, le CPEAGL de Mende, l'Association Tutélaire de Lozère, le service social de la Caisse de Commune de Sécurité Sociale de Lozère, le CMPEA de Marvejols, l'Hôpital de jour de Saint Chely d'Apcher ainsi que des organismes de séjour de vacances.
L'assistante de service social du SESSAD est amenée à contacter très régulièrement la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Lozère concernant le suivi des dossiers MDPH des jeunes.

Les admissions :
L'assistante de service social du SESSAD rencontre les familles inscrites sur la liste d'attente, afin de les informer de leurs droits et de les orienter si besoin vers d'autres partenaires dans l'attente d'une admission.
Elle actualise la liste d'attente du SESSAD régulièrement.

Points importants en 2018 :

- L'aide aux aidants :

L'assistante sociale a participé au groupe d'aide aux aidants sur le thème « les démarches administratives ».
Dans le cadre de l'aide aux aidants, les deux assistantes de service social des SESSAD (SESSAD les dolines et SESSAD Pro) ont proposé de créer de fiches d'informations à destination des familles sur des besoins repérés. En 2018 les recherches ont surtout été axées sur le recensement des organismes de vacances sur le territoire lozérien.
Les deux formations dont nous avons bénéficié nous ont permis d'approfondir ces connaissances sur l'Autisme ce qui permet de mieux comprendre le quotidien des jeunes ayant des troubles du spectre autistique, et de leurs parents, afin d'améliorer nos accompagnements auprès des familles.

Quelques chiffres de 2018 :

L'assistant de service social du SESSAD rencontre les familles soit à leur domicile soit dans les locaux du SESSAD, en fonction des souhaits des parents. Elle échange également avec les familles par téléphone et ou par mail.
De janvier à juillet 2018, l'assistante de service social a rencontré :

- 5 familles dont le jeune est inscrit sur la liste d'attente du SESSAD.
- 3 familles pendant la période d'observation de l'enfant, avant leur admission au SESSAD.
- 3 familles en amont de la réunion du Projet Individuel d'Accompagnement, afin de recueillir les attentes du jeune et de ses parents. Sur ces 3 entretiens, 1 a été réalisé avec le psychomotricien et 2 en binôme avec une éducatrice spécialisée.

Elle a également réalisé :
- 18 entretiens avec des familles concernant des démarches administratives.
- 24 entretiens téléphoniques avec les familles concernant des démarches administratives.

Il est à noter que l'assistante de service social du SESSAD a été en congé maternité du 18 juillet 2018 au 02 janvier 2019.

Perspectives de l'assistante sociale pour l'année 2019 :

- Finalisation de fiches d'information sur des thèmes répondant aux besoins des familles.
- Participation à la nouvelle session de l'aide aux aidants sur le thème des démarches administratives.
- L'équipe du SESSAD réfléchit à la mise en place d'un café des parents. L'assistante sociale sera éventuellement amenée à y participer en fonction des besoins.

4. Scolarisation et formations

Les interventions dans le milieu scolaire ont pour objectifs de soutenir l'enfant, l'adolescent dans la valorisation de ses compétences et ainsi de favoriser son inclusion dans la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé.

Pour y parvenir les éducateurs mettent en place des liens réguliers avec les enseignants pour échanger autour des difficultés liées au handicap de l'enfant et ainsi mettre en œuvre des adaptations nécessaires aux besoins de l'enfant.
Ils peuvent être amenés à faire des interventions en classe à la demande de l'enfant, de la famille ou de l'enseignant afin de donner une information sur les difficultés et les adaptations nécessaires à la scolarité.

En 2018 :

- 6 enfants sont scolarisés en primaire et bénéficient du dispositif ULIS.
- 5 enfants sont scolarisés dans le primaire et bénéficient de l'accompagnement d'une AVS
- 8 jeunes sont scolarisés au collège et bénéficient du dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) : 2 bénéficient d'une inclusion en SEGPA, 4 en classe de 5ème ordinaire, et 2 en 4ème ordinaire.
- 1 jeune est scolarisé en classe de 6eme SEGPA.
- 1 jeune est scolarisé en classe de 5ème ordinaire avec AVS.
- 1 jeune est scolarisé en classe de 4ème ordinaire avec AVS.
- 1 jeune est scolarisé au lycée en CAP cuisine, 2eme année. Il est orienté en cours d'année vers le SESSAD Pro.
- 1 jeune est scolarisé au lycée en 2eme pro SAPAT avec AVS.

Les lieux :

- La psychologue intervient sur Marvejols pour 13 jeunes et sur StChély d'Apcher pour 3.
- Le psychomotricien intervient sur Marvejols (10), St Chély d'Apcher (6), Chanac (2), La Canourgue (1), Aumont Aubrac (1), Montrodat (1).
- Les éducatrices spécialisées interviennent sur ces mêmes lieux et aussi sur Mende, St Alban, Fournels ; Le Malzieu ; le Monastier ;

5. Santé

A. *Soins*

La médecin psychiatre au sein des SESSAD :

Le médecin psychiatre réalise l'anamnèse initiale de tous les enfants et adolescents admis aux SESSAD : il fait le point sur le contexte familial, les antécédents personnels et familiaux, le parcours diagnostique, le parcours de prise en charge thérapeutique, rééducatif et éducatif avant l'admission aux SESSAD, les traitements éventuels en cours, le début des troubles, la trajectoire développementale et l'état clinique actuel. Cette première rencontre a également pour objet de recueillir les premières et principales attentes des familles envers les SESSAD. Ce recueil est primordial dans la co-construction des projets individualisés d'accompagnement avec les familles. Sur le plan éthique, l'équipe se doit de considérer les familles comme les personnes les plus expertes des difficultés de leur enfant et comme les partenaires principaux des prises en charge.

Pour les enfants et adolescents n'ayant pas reçu de diagnostic en amont de l'entrée aux SESSAD, le médecin psychiatre coordonne le parcours diagnostique, après information des familles et avec leur accord, en étroite collaboration avec les services de pédopsychiatrie du CHU de Montpellier et notamment l'unité des troubles du neuro développement et le Centre Ressource Autisme. Des explorations en neuro pédiatrie et en génétiques médicale peuvent également être proposées.

En complément des diagnostics médicaux, le médecin psychiatre prescrit à l'admission des évaluations fonctionnelles à l'aide d'outils validés et standardisés tels que la PEP 3, l'échelle de Vinland 2, le TTAP, le WISC 5 afin d'avoir, dès l'admission, une vision objective des compétences acquises de l'enfant ou de l'adolescent ainsi que de ses émergences et de ses compétences non encore acquises. Cette évaluation est indispensable pour définir des objectifs concrets lors de la réalisation des projets individuels d'accompagnement. Ces évaluations complètent les observations directes des différents membres de l'équipe pluridisciplinaire et ne doivent en aucun cas s'y substituer. Ces évaluations formelles peuvent être réalisées de nouveau à différents moments de l'accompagnement du jeune afin de mesurer objectivement ses progrès et de redéfinir des axes d'accompagnement actualisés.

En cas de besoin d'une prise en charge thérapeutique sanitaire pédopsychiatrique, le médecin psychiatre adresse les jeunes concernés et assure le lien avec les services de pédopsychiatrie. Pour certaines prises en charge, des rencontres partenariales entre nos équipes et les équipes de pédopsychiatrie sont organisées de manière pluri annuelle.

Le médecin psychiatre peut proposer directement des suivis thérapeutiques à la demande du jeune et ou de sa famille. Le médecin psychiatre peut être amené, dans ce cadre, à initier des traitements pharmacologiques et à en assurer la surveillance de l'efficacité, de l'observance et de la tolérance. Un lien avec le médecin traitant des jeunes suivis doit être instauré de manière systématique par courrier, ceci constitue un point d'amélioration important. Dans le cadre des soins le médecin psychiatre peut être amené à recevoir les familles et les fratries. Ces consultations doivent être systématiquement proposées après une annonce diagnostique faite par un service extérieur comme le Centre Ressource Autisme par exemple.

Dans le cadre d'une réflexion globale sur le fonctionnement des services, une visite des familles à domicile a été instaurée en systématique à l'admission du jeune et avant la réactualisation de chaque PIA afin de recueillir les nouvelles attentes des familles concernant l'accompagnement de leur enfant et afin de consolider la relation de confiance et de partenariat entre la famille et l'équipe.

Le médecin psychiatre participe à l'élaboration des projets individuels d'accompagnement de chaque jeune au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

Le médecin psychiatre participe aux réunions cliniques régulières pour chaque jeune afin d'adapter, entre deux réunions de synthèses, les axes d'accompagnement et de donner un éclairage médical à l'ensemble de l'équipes pluridisciplinaire en cas de difficultés particulières rencontrées par le jeune ou par son entourage (famille et / ou école). Une réunion clinique a été instaurée pour chaque jeune, avant la visite à domicile avant chaque PIA.

Le médecin psychiatre participe aux réunions de ***restitution*** (ce terme ne me semble plus adapté actuellement à notre façon de travailler) du PIA en présence du jeune, de sa famille et de l'ensemble de l'équipe. La parole doit être donné aux jeunes et à leurs famille en début de chaque réunion afin d'entendre leurs remarques, leurs questions et les demandes avant de leur faire part de nos bilans. Une attention très particulière doit être apportée à ce point afin de faire de ces réunions des moments d'échanges réciproques, de dialogue et de co-construction. Dans ce contexte, le médecin psychiatre peut être amené à prendre la parole concernant les questions d'ordre médical. Des améliorations de ce fonctionnement semblent nécessaires, en effet, le contexte de grands groupes de professionnels laisse peu de place à certains questionnements des familles concernant la santé de leur enfant.

Le médecin psychiatre participe aux échanges lors des réunions d'équipe technique et peut être amené à donner son point de vue sur des aspects concernant le fonctionnement du service comme par exemple le plan de formation des professionnels.

Formations :

L'ensemble de l'équipe des SESSADs a été formé aux prérequis sur les troubles du spectre de l'autisme (formation F1 35 heures, EDI Formation).

Le médecin psychiatre, la psychologue et les deux éducatrices du SESSAD « les Dolines » ont été formés aux outils d'évaluation fonctionnelle PEP 3 et TTAP (Formation F6 35 heures, EDI formation).

La psychologue des SESSADs a été formée aux outils d'évaluation du développement de l'enfant et des fonctions cognitives Vinland 2 et WISC 5.

Le médecin psychiatre des SESSADs a été formé à l'entretien pour l'autisme ADI-R.

Mise en place de groupes thérapeutiques :

Un groupe d'aide aux aidants, à destination des familles d'enfants porteurs de Troubles du spectre de l'Autisme a été initié en 2017 / 2018 par les SESSAD et se poursuit en 2018 / 2019. Notre programme est inspiré du programme d'éducation thérapeutique du CRA Languedoc Roussillon.

Un groupe d'entraînement aux habiletés sociales a été initié depuis septembre 2018, inspiré du programme GECO publié par le CRA Languedoc Roussillon. Cette prise en charge se déroule à raison d'une séance hebdomadaire animée par une psychologue et une éducatrice et concerne des jeunes porteurs de TSA. Ce type de prise en charge fait partie des recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour la prise en charge des jeunes avec TSA.

Dans le cadre du SESSAD pro un groupe de parole est mis en place

La psychologue :

Les points importants en 2018 :

- La poursuite des formations aux outils d'accompagnement et d'évaluation fonctionnelle des Troubles du Spectre de l'Autisme (TTAP, analyse fonctionnelle) ainsi que la participation eux JMA.
- Ces formations mutualisées au sein du dispositif enfance ont permises de développer les rencontres et les collaborations transversales entre les professionnels des différentes institutions et services au travers notamment des évaluations fonctionnelles biannuelles de l'ULIS TSA

ainsi que de l'animation du programme d'aides aux aidants. En effet, les formations aux outils d'évaluations fonctionnelles ont permis de développer des échanges de services entre les psychologues du dispositif enfance avec l'intervention ponctuelle de la psychologue du SESSAD sur l'IMPro ou encore sur le foyer ainsi que l'intervention ponctuelle de la psychologue de l'IME sur le SESSAD.

- La psychologue s'engage de façon plus active, avec l'équipe du SESSAD, dans une démarche de partage des savoirs faire et des compétences acquises ces dernières années avec l'animation d'une partie du programme d'aides aux aidants et des interventions dans les établissements scolaires.
- La mise en œuvre des compétences de plus en plus spécifiques dans l'accompagnement des personnes TSA avec la mise en place d'un programme aux habiletés sociales co animé par une éducatrice spécialisée et la psychologue ainsi que l'animation ponctuelle du groupe d'aides aux aidants. Il est également à souligner des évaluations fonctionnelles de plus en plus fréquentes afin d'affiner l'accompagnement des jeunes du service et de leurs familles.
- Le développement des interventions de la psychologue au sein même des écoles et des collèges avec des temps d'observations des jeunes ainsi que des interventions sur le handicap ont permis de développer la collaboration avec les équipes enseignantes et éducatives sur les lieux de scolarisation des jeunes et de commencer à mettre en œuvre la fonction d'appui ressource du service.

Difficultés rencontrées en 2018 :

- L'absence de supervision reste dommageable pour l'analyse et le travail clinique auprès des jeunes et de leurs familles.

Les perspectives à venir :

- La poursuite des formations pour l'accompagnement des jeunes porteurs de TSA dans le champ diagnostic avec la formation à l'ADOS.
- Le développement de la fonction d'appui ressource sur le territoire. Il s'agira d'effectuer de façon plus importante un travail indirect auprès d'un plus grand nombre de personnes et de professionnels engagés dans l'accompagnement ou dans le quotidien des jeunes suivis par le service ou plus largement concernés par la question du handicap.

Quelques données chiffrées : 16 suivis psychologiques hebdomadaires ou bimensuels.

- 1 suivi ponctuel
- 1 observation indirecte bimensuelle d'octobre à décembre 2018
- Passation du WISC V : 6
- Passation AAPEP : 1
- Bilans d'entrée : 7
- Animation Aide aux aidants : 2
- VAD : 15

- Entretiens familles : 28
- Contacts téléphoniques hebdomadaires avec les familles
- Travail de collaboration et de relais avec les enseignants de l'éducation nationale et AVS (en dehors des ESS) et les partenaires (AEMO, CMPEA….) : 25
- Interventions en classe sur le handicap : 3
- Participation aux équipes de suivi de scolarisation (ESS) : 3
- Animation Aide aux aidants : 2
- Evaluation fonctionnelle ULIS TSA : 2 Vineland II
- Evaluation fonctionnelle IMPRO : 1 TTAP
- 13 Journées de formations (SST, JMA, Evaluation fonctionnelle TSA, journée SESSAD Occitanie, TTAP, journée nationales des SESSAD)
- La co-animation de groupe.

Le psychomotricien (1 ETP)

Le psychomotricien vise à aider l'enfant à cheminer vers un mieux-être global par une meilleure perception et une meilleure utilisation de son corps dans ses capacités et ses limites. Le soin psychomoteur consiste en une approche corporelle organisée sur deux axes qui sont en réalité intriqués et évoluent ensemble. On peut distinguer ainsi :

- d'une part les troubles instrumentaux que sont :

. Les troubles de l'organisation spatio-temporelle,

. Les troubles de la latéralité,

. Les difficultés de coordination, d'organisation gestuelle,

. Les troubles du schéma corporel,

. L'instabilité psychomotrice,

. L'inhibition motrice.

- et d'autre part, les troubles ayant trait au corps dans sa dimension affective, les troubles de l'investissement et/ou de l'image et de la représentation du corps.

Le psychomotricien peut tout d'abord s'appuyer sur un bilan psychomoteur, afin d'avoir une perception de l'enfant dans sa globalité et de repérer plus précisément ses capacités et ses difficultés. Un suivi régulier, le plus souvent d'une séance hebdomadaire, en individuel ou en groupe peut se mettre en place par la suite. Le psychomotricien a à sa disposition différents outils :

- Expression corporelle,

- Parcours sensori-moteurs,

- Activités rythmiques,

- Jeux faisant appel à la motricité globale,

- Détente au moyen de médiateurs (méthodes de relaxation, yoga, toucher thérapeutique) ;

Au SESSAD, le psychomotricien :

- Réalise la passation d'un bilan psychomoteur lors de l'entrée de l'enfant au SESSAD. L'analyse de cette évaluation permet alors de discerner les besoins de l'enfant et de déterminer si une prise en charge psychomotrice est nécessaire.
- Intervient auprès de l'enfant, en séance individuelle ou bien en prise en charge groupale. Il peut agir sur tous les lieux de vie de l'enfant (essentiellement école, mais aussi domicile, lieux d'activités extra-scolaires), ou encore dans la salle de psychomotricité qui se situe dans l'enceinte du SESSAD.
- Intervient auprès de la famille, pour échanger de façon régulière sur le projet thérapeutique de l'enfant.
- Mène des observations au domicile des jeunes dans le but d'obtenir des éléments de travail en séance, mais également pour transférer à la maison des acquis obtenus lors des prises en charge.
- Intervient auprès des acteurs de la scolarité (enseignants, AVS) dans une démarche d'appui ressource et des partenaires (rééducateurs libéraux) pour des échanges réguliers (après accord des parents).
- Réalise, en amont et en aval des temps de séances, un travail de préparation, de réflexion et d'analyse, dans le but d'ajuster au mieux le suivi aux besoins de l'enfant.
- Échange quotidiennement avec les professionnels de son équipe pour avoir une vision la plus globale possible de l'enfant et se saisir d'informations utiles à la prise en charge.
- Engage un travail rédactionnel régulier pour proposer des comptes rendus écrits, dans le cadre de l'actualisation d'un PIA, qui relatent le suivi psychomoteur de l'enfant et les évolutions constatées.

- Recherche de nouveaux outils et techniques de prise en charge, dans le but d'élargir ses possibilités d'actions.
- Créé des outils adaptés et personnalisé si le besoin s'en fait sentir (exemple : carnet de recette uniquement visuel permettant la mise en pratique d'un plat par un jeune n'ayant pas acquis la lecture.

Quelques données :

- Au total 21 jeunes ont été pris en charge en psychomotricité avec un ratio de 8 filles pour 13 garçons
- Avec 18 jeunes en prise en charge individuelle, dont 2 ont également par alternance un suivi de groupe
- 3 jeunes sont uniquement suivis dans un groupe
- 4 jeunes ont une prise en charge bimensuelle, le reste étant des suivis hebdomadaires.
- 1 jeune a eu une prise en charge bi-hebdomadaire
- 8 bilans psychomoteurs réalisés (un seul bilan n'a pas abouti à un suivi psychomoteur)
- 11 enfants en école primaire et 9 jeunes au collège et 1 lycéen
- Séances sur le SESSAD (11), séances sur l'école (7)

- En 2018, 2 arrêts de prise en charge (causes : 1 déménagement et 1 orientation vers l'IME) et entame de 9 nouveaux suivis
- Contacts téléphoniques hebdomadaires avec les familles
- Travail de collaboration et de relais avec les enseignants et AVS : entretien (> 30 min) + entretiens hebdomadaires (< 15 min)
- Mise à disposition des compétences pour 2 jeunes du SESSAD pro (un suivi hebdomadaire concernant la gestion de l'anxiété, plus l'apprentissage d'une méthodologie de travail en lien avec des compétences professionnelles. Et un suivi ponctuel avec intervention à domicile pour préconiser des outils de gestion de l'anxiété)
- 1 prise en charge hebdomadaire en balnéothérapie
- Création et encadrement de différentes activités à la demi-journée ou à la journée
  - ➔ Journée sensorielle au sein d'un centre aqua ludique. (Enfants)
  - ➔ Journée sensibilisation à la citoyenneté (action citoyenne) et activité collective laser-game. (Adolescents)
  - ➔ Journée sensorielle en extérieur avec apprentissage et mobilisation des 5 sens. (Enfants)
  - ➔ Journée motricité et jeux avec activité vélo rail. (Adolescents)
  - ➔ Demi-journée ludique de travail des compétences temporelles et spatiales avec parcours psychomoteurs et jeux de société. (Enfants)
  - ➔ Demi-journée d'atelier cuisine (élaboration de recettes, courses en autonomie et cuisine)

- Prise en charge croisées de groupe

B. *Actions de promotion de la santé*

- Une prise en compte de la fiche monographique EVAS réalisée à l'IMPRO a été un appui pour le SESSAD Pro. Elle sera une perspective de travail en 2019 pour les professionnels et avec les jeunes du SESSAD les « Dolines ». Il s'agit d'assurer un travail d'information, de sensibilisation et de prévention autour de la vie affective et sexuelle auprès de l'ensemble des jeunes accueillis. Objectifs :

➢ Proposer un espace de parole, d'écoute et d'échanges agréable, convivial et sécure, avec un cadre précis (confidentialité, respect…), de manière régulière et repérée.
➢ Favoriser les échanges et les questionnements avec les jeunes et entre eux.
➢ Viser un épanouissement dans la vie personnelle des adolescents et jeunes adultes avec une préparation à leur vie d'adulte, après l'IMPro.
➢ Les accompagner à adopter des comportements de prévention et de protection de soi et de l'autre ;
➢ Favoriser des attitudes de responsabilité individuelle et collective.

Thématiques :

➢ Les relations amicales/amoureuses/professionnelles,
➢ Les différents types d'émotions et les sentiments,
➢ La puberté, le corps et les organes génitaux,
➢ Respect/consentement/loi/intimité,
➢ Vie sexuelle/pratiques/orientations sexuelles,
➢ Identité garçon/fille et représentations,
➢ Prévention MST/VIH, contraception,
➢ Réseaux sociaux/ internet et pornographie,
➢ Grossesse/maternité/parentalité…

- Le logiciel « Ogirys » est en cours de mise en place ce qui permettra l'informatisation du dossier de soin de l'Usager.

- La réflexion pour la création d'une équipe d'évaluation et d'orientation des enfants et jeunes avec Troubles du Spectre de l'Autisme est en cours et sera soumise à l'agrément et l'autorisation des autorités de contrôle. Cette action se déroule dans le cadre du GHT avec la participation au COPIL de la médecin psychiatre et du Directeur du SESSAD. L'objectif est principalement de permettre des diagnostics précoces, d'organiser les prises en charge et de favoriser la continuité des parcours.

- Le groupe « d'Aide aux Aidants » est proposé pour la deuxième année consécutive. Il est à nouveau proposé aussi à des familles dont les enfants avec TSA ne sont pas ou pas encore pris en charge par nos établissements ou services.

6. Activités citoyennes

- Nous avons participé avec 7 jeunes du service et l'ensemble du personnel éducatif, psychologue et psychomotricien à une action citoyenne le 9 juillet 2018. Cette initiative qui s'est inscrite dans le cadre des actions citoyenne de la ville a permis à 7 jeunes de participer à l'entretien des espaces devant la mairie (nettoyage, désherbage, …).

7. Séjours vacances/transferts organisés par le service

Pas concerné cette année.

8. Transport

Les accompagnements assurés par les différents intervenants se situent pour la majorité sur le lieu de vie du jeune ce qui entraine pour les professionnels du service des temps de route conséquents compte tenu de l'étendue du territoire lozérien. Les professionnels utilisent les véhicules de service qui sont mis à leur disposition.

9. Restauration

Le service n'a pas de fonction restauration-hébergement. Des repas pris dans un restaurant sur la base de projets servent de support à des accompagnements individuels ou de groupe.

V. Démarche d'amélioration continue de la qualité

1. Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité

La démarche d'évaluation de la qualité s'inscrit depuis la loi du 2 janvier 2002 pour les services médico-sociaux dans l'obligation de sa mise en œuvre.
Le projet de service est considéré comme le référentiel de la démarche. Il a été rédigé en 2014.
En effet, ce dernier contient les valeurs et principes irriguant l'intervention auprès des usagers, les actions menées et les améliorations structurelles à venir au profit des personnes accompagnées ou à accompagner. La démarche s'appuie sur la structuration décidée par le directeur qui fixe les orientations de travail du COPIL à partir du projet de service, des améliorations à apporter observées, des remontées des jeunes, professionnels et familles, de l'analyse des fiches d'évènements indésirables, des préconisations issues des évaluations internes et externes, des orientations associatives, du projet associatif et des orientations des pouvoirs publics.

- Directeur : Il est celui qui impulse et décide. Il fixe les orientations de travail du CoPil à partir du Projet d'établissement, des améliorations à apporter observées, des remontées des Usagers, professionnels et proches, de l'analyse des fiches de déclaration d'évènements indésirables, des préconisations issues des évaluations internes et externes, des orientations associatives, du Projet associatif et des orientations des pouvoirs publics. Il valide les propositions d'organisation de travail en matière de démarche qualité émises par le CoPil (groupe de travail, rencontres, etc.).

- Chef de services : Il assure l'animation et la coordination de la démarche qualité, coorganise le fonctionnement du « CoPil Qualité », dont il est membre de droit, avec le référent « CoPil » (convocation, ordre du jour, compte-rendu). Participe à l'élaboration de la politique qualité. Assure le bon déroulement de la démarche et son adaptation au sein de l'établissement ou service. Il propose les modalités d'organisation de la démarche (inclusion de temps ad hoc dans les plannings, mise en place de partenariats, etc.) au Directeur.

- CoPil « Qualité » : Le CoPil a la charge de proposer les modalités d'action de la démarche d'amélioration continue de la qualité (questionnaire, groupe de travail, formations, organisation, partenariat, etc.) sur la base des orientations posées par la Direction. Il assure le suivi et la continuité de l'action. Il rend compte des actions menées, de leur déroulement et de celles à mener repérées. Son rôle n'est pas de conduire l'ensemble des travaux relatifs à la démarche mais de proposer une organisation à la direction et de conduire lesdits travaux.
Composé de 5 membres issus des professionnels et des Usagers (selon les possibilités des personnes accompagnées) et des personnels des différents services. Afin de faire de la démarche une culture institutionnelle, il apparaît nécessaire que chaque salarié puisse être éligible. Le mandat de membre du CoPil est de 3 ans pour les personnels, sa durée pour les membres issus des Usagers est adaptée en fonction des possibilités de ceux-ci. Il est renouveler par tiers chaque année. La désignation des membres du CoPil est effectuée par le Directeur après un appel à candidature.

- Référent « CoPil » : il est désigné par le Directeur parmi les membres dans la deuxième année de leur mandat (assurant ainsi la connaissance du fonctionnement du CoPil et des dossiers en cours). Il anime le CoPil et assure son fonctionnement avec l'appui du Chef de services. Il assure le lien entre les acteurs de l'établissement ou service et la direction s'agissant de la démarche. Sa mission est d'une durée d'un an.

Un appel à candidatures pour composer le COPIL commun aux 2 SESSAD a été lancé. Les familles et les jeunes ont été associés pour nous apporter leurs souhaits et ressentis dans le but d'améliorer nos modalités d'actions. Une jeune a candidaté et deux autres se sont portés volontaire pour venir ponctuellement participer aux groupes de travail.

Pour 2018, les principaux axes d'amélioration étaient :

- L'amélioration des modes d'accompagnements des personnes avec des Troubles du Spectre de l'Autisme, à partir d'un plan d'action pluriannuel. Le premier axe d'amélioration est inscrit dans une démarche et une volonté associative. Il est en accord avec l'évolution des politiques publiques et en particulier avec le 3ème plan autisme qui se termine et la « stratégie nationale pour l'autisme dans les Troubles Neuro développementaux 2018-2022 ».
- Améliorer la référence/coordination des Projets Individualisés d'Accompagnement des Usagers.
- Assurer l'actualisation et l'accessibilité des « outils » de la loi du 2 janvier 2002 des deux services : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, DIPC, …

2. EI et EE

Cycle d'évaluation interne / évaluation externe

La programmation des cycles d'évaluation interne et externe est-elle réalisée : OUI
Date du dernier rapport d'évaluation interne : 31/10/2013
Date du dernier rapport d'évaluation externe : 28/01/2015

Concernant la méthodologie il s'agit de case à cocher sur l'ANAP, ça ne serait pas très intéressant de le mettre ici.

Formalisation et suivi

La démarche d'évaluation continue est-elle formalisée : OUI
La démarche d'évaluation continue de la qualité est-elle retracée chaque année dans le rapport d'activité : OUI

3. Retour sur le plan d'actions n-1

A. *Le plan d'action*

- **L'amélioration des modes d'accompagnements des personnes avec des Troubles du Spectre de l'Autisme** :
  - Poursuite de la démarche pour cet axe avec de nouvelles formations sur les prérequis en janvier 2018 (stratégies éducatives)
  - Nouvelle formation pour les évaluations fonctionnelles pour les adolescents et les adultes : AAPEP (profil psycho-éducatif pour adolescents et adultes)
  - Partenariat pour des formations partagées avec des représentants de l'Education Nationale hors unité d'enseignement (conseiller pédagogique, enseignante ULIS TED, …)
  - Poursuite des évaluations fonctionnelles dans nos établissements et services du dispositif enfance et à ULIS TED.

- Janvier 2017 : 20 professionnels des 4 établissements et services du Dispositif Enfance ont été formés à la PEP-3 (test de développement spécifiquement mis au point pour une population d'enfants autistes, permettant de faciliter l'évaluation de leurs capacités et compétences). Cette formation d'une durée de 35 heures est venue complétée celle de septembre 2016 (stage théorique autisme et stratégies éducatives).
- Cette formation a permis la mise en œuvre des premières évaluations fonctionnelles d'enfants TSA dans le cadre du SESSAD et de l'ULIS de Terres Bleues (mai-juin), avec des professionnels du Dispositif Enfance (IMPro-SESSAD « Les Dolines » - SESSAD Pro-IME). La coordination de la démarche a été assurée par la chef de services des deux SESSAD.
- Le programme d'Aide Aux Aidants (déroulement sur l'année pour une mise en œuvre en 2018) :
  - 7 réunions ont eu lieues de mars à septembre : élaboration du programme à partir d'un groupe de travail composé de familles, de la représentante de l'association Sésame Autisme Lozère et des professionnels du Dispositif Enfance. Un des objectifs est de créer un espace de paroles, d'échanges, d'apport d'informations concrètes, de connaissances au regard des besoins et des attentes des jeunes et des familles.
  - Ce travail a été animé et coordonné par la chef de services des SESSAD.

- En 2018, ce programme est mis en place et comporte 6 séances de travail. Il est proposé aux familles dont les enfants sont accompagnés (ou sur liste d'attente) dans le cadre-du Dispositif Enfance du Clos du Nid ou du Dispositif ULIS de l'école des « Terres Bleues ». Il aura pour cadre la **M**aison **D**épartementale de l'**A**utonomie (salle de réunion de la CDAPH). L'horaire retenu pour l'ensemble des séances est 18h- 20h de janvier à juin 2018.

- Formation à la Vineland en Mai 2017 pour la psychologue (avec les autres psychologues du dispositif enfance.
- Formation à la WISC V les 23 et 24 novembre 2017 (en lien avec l'ITEP de Bellesagne et les autres psychologues du dispositif enfance.)

➢ **Actualisation des « outils » de la loi 2002.2**

➢ **Améliorer la référence/coordination des Projets Individualisés d'Accompagnement des Usagers.**

B. Le réalisé

Le réalisé en 2018 :

L'amélioration des modes d'accompagnements des personnes avec des Troubles du Spectre de l'Autisme

- 20 professionnels des 4 établissements et services du Dispositif Enfance et d'établissements pour adultes ont été formés à la TTAP en septembre (test de développement spécifiquement mis au point pour une population d'adolescents et d'adultes autistes, permettant de faciliter l'évaluation de leurs capacités et compétences). Cette formation d'une durée de 35 heures est venue complétée celle de septembre 2016 (stage théorique autisme et stratégies éducatives) et de 2017. Cette formation a permis la mise en œuvre des premières évaluations fonctionnelles d'adolescents avec TSA du SESSAD et de l'IMPro par des professionnels du SESSAD les « Dolines ».
- ADI-R : entretien standardisé pour le diagnostic de l'autisme. Le médecin psychiatre est la bénéficiaire de cette formation.

- Le programme d'Aide Aux Aidants mis en œuvre en 2018 : Ce travail a été animé et coordonné par la chef de services des SESSAD.
  Ce programme a été mis en place et a comporté 6 séances de travail (de janvier 2018 à juin 2018). Il a été proposé aux familles dont les enfants sont accompagnés (ou qui sont inscrits sur liste d'attente) dans le cadre du Dispositif Enfance du « Clos du Nid » ou du Dispositif ULIS de l'école des « Terres Bleues ». Elles se sont déroulées dans les locaux de la **M**aison **D**épartementale de l'**A**utonomie (salle de réunion de la CDAPH) de 18h à 20h. Ce programme a été présenté par des professionnels de nos établissements, de l'éducation nationale, de la MDA, … La dernière séance a été réservée aux fratries. 20 familles ont été sollicitées, soit 22 envois. 9 familles ont répondu favorablement (dont 2 selon les thèmes ou disponibilités),6 sont venus (1 de l'IME, 1 du SESSAD et 4 de la liste d'attente du SESSAD),4

ont répondu négativement dont une à cause du créneau. Suite aux retours positifs des familles nous avons décidé de proposer le programme à l'identique en 2019 pour de nouvelles familles et de l'ouvrir à d'autres partenaires (CAMSP, ULIS TED, pédopsychiatrie, ...). Nous portons attention aux familles dont les enfants ne sont encore pris en charge et qui sont inscrits sur des listes d'attente. Ce service leur est proposé aussi.

Améliorer la référence/coordination des Projets Individualisés d'Accompagnement des Usagers :

Mise en place d'une réunion clinique systématiquement avant chaque réunion de synthèse
Mise en place d'une VAD (Visite A Domicile) avant chaque réunion de synthèse

Finaliser les « outils » loi 2002-2 : livret d'accueil

- 3 réunions avec le groupe de travail ont eu lieu pour une finalisation du document début 2019.

C. *Le non réalisé et explication*

Les axes de travail ont été réalisés à l'exception du projet de déménagement et de l'amélioration de l'accueil téléphoniques.
La rédaction du livret d'accueil est en cours et sera terminée début 2019.

4. Plan d'actions envisagé année n+1

- **L'amélioration des modes d'accompagnements des personnes avec des Troubles du Spectre de l'Autisme** :
  - Poursuite de la démarche dans le cadre de la « stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro développement 2018-2022 » : de nouvelles formations sur les prérequis en janvier 2019 pour une coordination des connaissances entre les deux SESSAD (stratégies éducatives) en proposant des formations croisées ESMS (enfants/adultes-CAMSP-Éducation Nationale-Psychiatrie)
  - Formation « Job coaching » ESMS jeunes/adultes (IMPro, SESSAD Pro, ESAT, Foyers, …)

- Formation ADOS pour la psychologue du service
- Création d'une plateforme « diagnostic précoce-évaluations fonctionnelles » : Les SESSAD, participent avec le dispositif enfance du clos du nid (IME les Sapins et IMPro Le Galion) et dans le cadre du groupe de travail territorial sur l'accompagnement des personnes avec TSA en Lozère, en association avec le groupement hospitalier de territoire, le CAMSP et le GCSMS à la mise en place d'une plateforme de diagnostic précoce et d'évaluation fonctionnelle des personnes avec TSA.
- Développer une culture d'évaluation : Poursuite des évaluations fonctionnelles dans nos établissements et services du dispositif enfance et à ULIS TE
- Poursuivre le programme d'Aide Aux Aidants élaboré en 2017 et mis en œuvre en 2018 en « l'ouvrant » à des familles accompagnées par d'autres partenaires (CAMSP, pédopsychiatrie, …)
- Formation de l'équipe pluridisciplinaire des SESSAD aux techniques d'apprentissage comportementales de type ABA pour l'accompagnement des jeunes porteurs de troubles du neuro développement
- Formation de l'équipe pluridisciplinaire des SESSAD aux outils de communication alternative de type PECS pour l'accompagnement des enfants présentant des troubles sévères du Langage.

➢ **Finaliser les « outils » loi 2002-2 : livret d'accueil**

➢ **Développer les partenariats et les formaliser :**
- Conventionner avec les partenaires et développer les « fonctions appuis-ressources » (en termes de formations, d'information, de partage des outils, de méthodes, …)

5. Focus outils

Une actualisation des outils sera étudiée en 2019 en prenant en compte la date récente de l'ouverture du service. Le livret d'accueil sera validé début 2019.

VI. Gestion des Risques

1. Focus sur la lutte contre la maltraitance

- 1 stagiaire a été accueilli sur le SESSAD. Elle a pu observer les deux services pour la durée du stage, échanger avec l'ensemble des professionnels et apporter par la même leurs différents regards et questionner les pratiques en cours.
- La lutte contre la maltraitance nécessite une vigilance particulière sur les niveaux de formations de tous les professionnels en charge de l'accompagnement des Usagers. Ces formations doivent concerner tous les types de métiers et de fonctions. L'ouverture de l'établissement ou du service à et sur son environnement est aussi primordiale, que ce soit par des actions de partenariats, d'échanges, ou encore par l'accueil de stagiaires qui amènent avec eux leur regard extérieur.
- Les nombreuses formations proposées aux professionnels sont pour certaines déjà abordées dans les parties précédentes (démarche qualité). Certaines se caractérisent aussi par la mise en présence de professionnels de différentes cultures et de différents secteurs.

- **Les formations/et actions menés en 2018 :**

Formations permettant des actions d'adaptation du salarié au poste de travail :

Formations financées par le biais du CIFA 2018 :

- ✓ « F7 Evaluations – AAPEP » d'une durée de 35h par stagiaire, dispensée par EDI Formation pour 3 salariés.
- ✓ EDI Formations « Stage théorique Autisme et stratégies éducatives » - 35 heures sur site pour l'assistante sociale.
- ✓ ADI-R : entretien standardisé pour le diagnostic de l'autisme. Le médecin psychiatre est la bénéficiaire de cette formation.

Autres formations réalisées ou encours :

- ✓ Journée de formation de l'association régionale des SESSAD le 7 juin 2018 (7h) à Carcassonne en partenariat avec l'URIOPSS OCCITANIE et le CREAI ORS OCCITANIE.
- ✓ « Journées nationales des SESSAD » à Nantes, d'une durée de 21h par stagiaire, dispensée par le CREAI Bretagne pour 4 salariés, les 11, 12, 13 novembre 2018.

Formation mutualisée :

- ✓ « Initiation à la santé mentale prise en charge des cas complexes » 1 jour pour 1 psychologue.

Formations incendie/ sécurité :

- ✓ SST (Sécurité secouriste du travail) : 2 jours pour trois personnes pour un chef de services, un psychologue, et une éducatrice spécialisée.

Journées d'échanges :

- ✓ Journée mondiale de sensibilisation à l'Autisme à Nîmes : 6 professionnels.
- ✓ 10 ème édition du Congrès Français de Psychiatrie à Nantes : 4 jours pour la psychiatre.
- ✓ Conférence « La démarche agille et le dispositif déclic » (Améliorer la gouvernance et développer l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion » – Assistante sociale et chef de services.
- ✓ Conférence sur la présentation du 4ième plan autisme par Mr Pernon (CRA) Assistante sociale et chef de services.
- ✓ Conférence sur le thème « La radicalisation » : 1 chef de services.

- L'ensemble des nombreuses formations proposées aux professionnels sont abordées dans les parties précédentes. Certaines se caractérisent aussi par la mise en présence de professionnels de différentes cultures et de différents secteurs.

2. Actions de gestion des risques

La structure de traitement des évènements indésirables va faire l'objet d'une nouvelle information afin de la rendre opérationnelle compte tenu de la non-appropriation par les professionnels. Aucune fiche n'a été rédigée en 2018.

Le SESSAD est dans le périmètre du CHSCT du dispositif enfance. Le DUER est actualisé et le programme de prévention des risques est régulièrement soumis à l'avis du comité.

Un travail spécifique a été réalisé en 2018 sur la gestion des situations de violences physiques. Ce travail a permis l'élaboration d'un protocole dans le cadre des réunions du comité.

3. Ressources patrimoniales et sécurité

Contraintes architecturales spécifiques ? Non

Date de construction ou date de la dernière grosse rénovation assimilable à une reconstruction ? 20 décembre 2002

Réalisation du diagnostic accessibilité des bâtiments ? Non

Date de réalisation du diagnostic ?

Date de passage de la dernière commission de sécurité ? 15 février 2005

Avis favorable de la commission de sécurité ? Oui

Respect de la réglementation incendie ? Oui

Respect de la réglementation relative à l'amiante ? Oui

Respect de la réglementation énergétique ? Non

Respect de la réglementation accessibilité ? Non

Nombre de chambres individuelles ? Sans objet

Nombre de chambres installées au 31.12

Organisation des transports ? Interne

Nombre de véhicules adaptés au 31.12 ? Aucun

Nombre de véhicules hors adaptés au 31.12 ? 4 véhicules

Accessibilité au transport collectif ? Non

Plateau technique / équipement propre ? Salles équipées : kinésithérapie ou psychomotricité, salles d'ateliers pédagogiques équipées.

VII. Actions en faveur de l'environnement

Une étude sera faite pour envisager l'achat de véhicules électriques pour le service.

Le service participe au tri sélectif et garde des contenants pour réaliser des activités avec les jeunes.

L'équipe garde les rouleaux de papiers pour l'ESAT pour réaliser des « K-Lumets ».

VIII. Perspectives pour les années à venir du service

1. Projet à venir

Présentation des projets à venir ainsi que le calendrier prévu

- La création d'une « Équipe associée 48 » de proximité (associée au CRA), pour le diagnostic précoce et l'évaluation fonctionnelle des enfants et jeunes avec TSA est en cours de finalisation. Elle sera opérationnelle en mars 2019.
- Nous répondons dans le cadre du GHT à un appel à manifestation d'intérêt, lancé par l'ARS Occitanie, pour la création d'une plateforme d'orientation et de coordination dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants avec des troubles du neuro-développement. Le dépôt des dossiers est pour le 8 avril 2019 au plus tard.
- La poursuite de la proposition de programmes d'aide aux aidants : cette offre de service initiée et organisée par les SESSAD rencontre un réel intérêt auprès des familles et de tous les partenaires. Une évaluation de la démarche réalisée en juillet 2018 nous amène à proposer son élargissement afin de faire bénéficier de ce service le plus grand nombre de familles d'enfants et jeunes avec TSA (janvier à juin 2019).
- La démarche de formation des professionnels se poursuit. Nous développons une offre de formation partagées avec d'autres partenaires (MDPH, pédopsychiatrie, PMI, éducation nationale, …) : « Autisme et stratégies éducatives » en janvier et novembre 2019.
- Les formations relatives au diagnostic pour les enfants et jeunes avec TSA sont prévues pour le médecin psychiatre et les psychologues du dispositif enfance au cours du 1er semestre 2019.
- Le service reste engagé dans l'association régionale des SESSAD Occitanie et participera à la journée de formation organisée le 6 juin 2019 à Carcassonne, en partenariat avec l'URIOPSS OCCITANIE et le CREAI ORS OCCITANIE.

2. Projet en cours de réflexion

Présentation des projets en cours de réflexion

- La réflexion sur les notions de dispositif est à mener, au regard des réformes des autorisations en particulier.
- Enfin, le déménagement des deux SESSAD initialement lié à l'avancée du projet de déménagement de la Direction Générale sera lié aux orientations prises dans le cadre du CPOM en cours de négociation.

Le 8 mars 2019

Jean-Luc ESCALE,

Le Directeur

Docteur Jacques BLANC, Le Président
P/o Docteur Didier CHADEFAUX

Le Secrétaire